



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat

Bulletin de documentation

5

Juin 1971

Service Information et Presse
Luxembourg, 3, rue de la Congrégation

JUIN 1971

SOMMAIRE

La Célébration de la Fête Nationale à Luxembourg .	1
La Célébration du Remembrance Day à Ettelbruck .	3
L'Adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés Européennes	5
L'Économie Luxembourgeoise en 1975	6
La commémoration du centième anniversaire du der- nier séjour de Victor Hugo à Vianden	11
Création d'un régime d'épargne-logement au Grand- Duché	13
L'Assemblée Plénière de la Fédération Mondiale des Associations pour les Nations Unies à Luxembourg .	14
Nouvelles diverses	16
Nouvelles de la Cour	23
Le Conseil de Gouvernement	24
Mémorial	25
Chambre des Députés	27
Le Mois en Luxembourg	28

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

Bulletin de documentation

La Célébration de la Fête Nationale à Luxembourg

Dans tout le pays le peuple luxembourgeois a célébré le 23 juin 1971 dans un grand élan patriotique l'anniversaire de naissance de Son Altesse Royale le Grand-Duc. De nombreuses festivités et manifestations patriotiques, suivies de cérémonies militaires et religieuses, marquèrent dignement la Fête Nationale luxembourgeoise.

Le programme des manifestations qui eurent lieu la veille de la Fête Nationale à Luxembourg-Ville prévoyait une allocution radiodiffusée de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, un dépôt de fleurs au Monument aux Morts de la Force Publique par les Commandants et le Directeur de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police, une aubade offerte par l'Armée devant le Palais grand-ducal en l'honneur de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de la Famille grand-ducale, suivie d'une grande retraite aux flambeaux avec des voitures illuminées et qui a parcouru les principales artères de la capitale avec la participation de toutes les sociétés de la capitale, un concert à la Place de la Constitution, un feu d'artifice tiré du Pont Adolphe, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que des enfants princiers, et enfin un concert patriotique de clôture à la Place d'Armes, exécuté par l'Harmonie municipale et l'Orphéon municipal de la Ville de Luxembourg.

Une foule compacte et enthousiaste, massée devant le palais grand-ducal, a longuement ovationné les membres de la Famille grand-ducale qui répondirent par des gestes de la main et très souriants aux acclamations de la foule.

Le mardi, 22 juin, veille de la Fête Nationale, Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, s'adressa à la population luxembourgeoise, au cours d'une allocution diffusée sur les antennes de Radio-Luxembourg et dont nous reproduisons le texte ci-après :

Allocution radiodiffusée de M. Pierre Werner, Président du Gouvernement

Meng léif Letzeburger !

Den 23. Juni ass den Däg vun der Dynastie ! En ass och den Däg vun der Natioun ! An enger Welt, an déer a ville Länner d'politesch Regimen wackelen oder a Frô gestallt sin, wou hårt Kämp fir

d'Féierong vun den Natiounen geliwert gin, si mer frou an onse konstitutionellen Dispositiounen eng Secherhét, eng Kontinuitéit an eng Stabilitéit ze fannen, déi ons grât d'Dynastie garantéiert.

Well et iewer och den Däg vun der Natioun ass, dén och hir Gebuert an hirt Weiderliewen an Erönerung rífft, ass et schons ubruecht, wann én séch d'Fro stellt, wéi dann d'Lant als Gebuertsdagkand seng Joren dréit a wât fir Wënsch him duerzebréngen sin.

Et léisst séch ouni Zweifel muenech Erfréleches soen !

Op materiellem Gebitt, besonnesch och no déer Entwécklong an den zwé léschte Joer, kënne mer ons weisen. Ons Wirtschaft léft nach op Touren, wann et och e bessche méi luess gét. An iwer d'Konjunktur eraus get geplangt an investéiert an engem Mòss, datt och Beschäftegong an d'Akomes fir eng ganz Zeit garantéiert sin. Letzeburg bewährt séch als europäeschen Zenter an als Bankplätz. D'National Produkt ass nés héich. Et kann én och d'gutt Resultater vun onser Egenexistenz net besser illustréieren, wéi duerch d'Zifferen, déi deser Dég iwer d'Régioun vun de véier Länner, d. h. Grand-Duché, d'Saarland, de Raum Tréier, Louthréngen an d'belsch Provenz Letzeburg publizéiert si gin. Doraus ergét séch, datt d'Inlandsprodukter pro Kapp vun der Populatioun mat bäl 100 000,— Frang mat Ofstand un der Spetz leit. D'Progressioun vun den Akomes an de leschten zwé Joer ass bedeitend.

An dach hu mer Problémer, an och net all Letzeburger jubiléiert. Ons Schwierregkéten leien zum Dél an de Konséquenzen vun dem Opschwong : d'Sécherong vun enger qualifizierter main-d'œuvre fir all Sparten vum nationalen Liewen, ongleich Entwécklong vum Akomes an déne verschiddenen Berufsgruppen, Preistendenzen, zum Dél importéiert, zum Dél vun onsen égenen Wirtschaftsfaktoren begénscht, eng gewëss Euphorie, déi am Moment genéisse wellt an all Virsuerg fir eng méi onsécher Zoukonft ofweist. Et si Problémer vum Gleichgewicht ! Déi menschlech Problémer, déi d'Awanderong vun auslänneschen Arbechtskräften mat séch bréngt sin ugepâkt a mussen iewer, besonnesch, wât d'Wunneng ubelängt, nach besser geléist gin. Iwregens, d'Intégratioun vun déne Leit an onst Liewen muss net nëmmen wirtschaftlech mé, no an no, och mensch-

lech a kulturell ugestriewt gin. Dozou gehéiert vun ons allen eng sympatesch a frendlech Astellong.

Op kulturellem Gebitt ass d'Land och an enger fortschrettlécher Entwécklong befásst! Méi Schoultypen, méi Schouljoeren, méi verschiddenartig Formatiounen a Couren, besonnesch op d'Persoun orientéiert. Och do gi mer mat der Welt virun, wann och nés grát d'Mouvement dat an d'Bildungswiesen geroden ass, zeitweilig Problémer opwerft an och emol Onrouh stéfft.

Géschteg a moralesch hu mer och mat den Zeitstrémongen vun Embroch, Lassléisen vun ále Servituten an der sougenannter Befreiung vum Individuum ze dun, wann och déi extrèm Tendenzen bei ons nèt op d'Spetzt gedriwe gin.

An der Gesellschaft vun den Natiounen si mer unerkannt. Mir léen alt emol ons Pfefferkäre bei, wann et nützlich erschénigt, ouni ze vergiessen, wou mer stin a wát mer sin. Mir gin als vollwertige Partner bei der europäescher Intéegratioun unerkannt. Fir en Dél vun onsem Jonktem, fir eng Partie vun onsen Intellektuellen, ergin séch och do duerch nei Méiglechketen.

Wéi der gesitt, gét et dem Gebuertsdågskand « Nation » net ze schlecht, et schléit séch derduerch, et huet eng Zoukonft viru séch. Et huet iewer och seng Suergen a seng Spånongen, déi d'Upassongen un nei Entwécklongen mat séch bréngen, mé et schénigt jidderfalls an desem Moment keng unhéibar Kränkt ze hun.

Oder awer soll ech als sollech d'Tátsäch ugesin, datt am léschte Joer méi gebure Letzeburger gestuerwe sin, wéi der op d'Welt koumen. Dén Trend, dén séch an der läschter Zeit verstärkt, ass dén net d'Sympton vun dem Ufank vun enger Auszierong. Gewëss, Letzeburg huet ëmmer nés a senger Geschicht duerch Zouwanderong aus de Nopeschlänner neit Blut krit. An d'Assimiliatioun vu Friemen huet séch ëmmer zimlech licht gemäch. Mé dat setzt viraus, datt de Kierper dén assimiléiert, séch stárk a gesond erhállt.

Ech wöll op desem Dåg net ze vill schwárz gesin.

Mé mer mussen an onsem Vollék verschiddenes vun dém erhálen, wát an der Vergángenheit seng Stärkt gemäch huet: eng positiv Astellong zum Liewen an all sénge Formen, eng bál congenital Ofwiehr géint all Gekénschteltes, Morbides a Falsches, eng gewöss Opfássong vun der Pflicht an der Arbécht. Praktesch ass et esou, datt de Letzeburger schârf réagéiert géint all Ongerechtegkét, géint all Ongleichheit, géint d'Verantwortungsloségkét. Wát de léschte Punkt ugét kuckt iewer emol heisansdo, wát séch op onse Stróssen am Verkéier u Rücksichtsloségkét ofspillt.

De modernen Patriotismus greift och op d'Verbesserong vun déne Faktoren iwer. Et get bei ons kén Hurra-Patriotismus. Mé glécklecherweis huet de Patriotismus eppes bál funktionelles ugeholl. E berífft séch op déi wirtschaftlech, kulturell an esouguer déi sportlech Léschtongen. Sein Attachement un de Buedem an un d'Landschaft, dréckt séch haut an der Landesplånong, an der Suerg fir d'Erhálong vun der Natur, der natirlecher Emgiewong, der

Schéinhét an der Propretéit vun der Landschaft aus. Vun den drei zeitléchen Dimensiounen, zéit onsen heitegen Jonktem d'Zoukonft an d'Plangen fir déi Zoukonft vir. Den neien Horizont, 1980, 1990, 2000 wellt é schons gesin. Mir mussen, och déi Eler, do matgoen. Mé et wier schued, wann dobei ons Wurzelen, déi an der Vergángenheit an an enger Zuehl vun zeitlosen Idéen a Wërter léien, vergiess gengen. Och de letzeburger Bám zéit sei Sáft aus dem Buedem.

Loss mer den 23. Juni an der nationaler Fréd, mé och mat engem groussen nationalen Iwerléen begen.

De Groussherzog JEAN, dén an düsem Joer de Kap vun de fofzéger Joer iwerschritt huet, ennen dém Sengem glécklechen a friddlechen Régime de Marsch an d'Zoukonft séch ofspillt, wënsche mer déi Gesondhét an déi Kráft, déi Sein héicht Amt verlängt. Zum Beschten och vun dem harmoneschen Zesummespill vun onsen Institutiounen, durch dat d'Liewensfáhégkét vu Letzeburg ëmmer nés garantéiert an erneiert gét.

Vive de Grand-Duc!

Vive d'Letzeburger Land!

*

La journée de la Fête Nationale débuta par la traditionnelle prise d'Armes à la Place Guillaume, suivie d'un défilé des détachements de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement et Ministre de la Force Publique, des attachés militaires étrangers accrédités à Luxembourg, des autorités municipales, des officiers et des sous-officiers représentant les corps de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police.

Une foule très nombreuse était massée autour de la Place Guillaume où étaient alignées deux compagnies de l'Armée avec drapeau et musique militaire, des détachements de la Gendarmerie grand-ducale et de la Police étatisée.

Après l'arrivée du Commandant de l'armée et du Ministre de la Force Publique, Son Altesse Royale le Grand-Duc fut accueilli aux accents de l'hymne de la Maison grand-ducale. Le Souverain passa en revue les détachements militaires et prit place ensuite à la tribune d'honneur.

Un triple « Vive » entonné par l'ensemble des détachements de la Force Publique envers Son Altesse Royale le Grand-Duc et la Maison grand-ducale fut suivi du « Wilhelmus » et de l'hymne national.

La prise d'armes fut clôturée par un défilé des détachements d'honneur de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police devant Son Altesse Royale le Grand-Duc et les personnalités civiles et militaires.

A 11 heures, un Te Deum solennel fut célébré en l'église cathédrale de Luxembourg par S. Exc. Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, des Princes Henri et Guillaume et des Princesses Marie-Astrid et Margaretha.

Dans le chœur de la cathédrale avaient pris place S. Exc. Mgr Léon Lommel, ancien Evêque de Luxembourg, les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, les représentants des Institutions européennes installées à Luxembourg, les membres des Corps constitués, le Conseil national de la Résistance, les comités des Associations des Anciens Combattants, de la Résistance et des Mouvements patriotiques et de la Jeunesse.

Voici la liste des chefs de mission diplomatiques qui ont assisté au Te Deum solennel, accompagnés des membres de leur Ambassade :

S. Exc. Rév. Mgr Eugène Cardinale, Nonce Apostolique ; Leurs Excellences les Ambassadeurs d'Algérie, de la République Fédérale d'Allemagne, de la République Arabe Unie, d'Argentine, d'Australie, d'Autriche, de Belgique, du Brésil, de Bulgarie, du Burundi, du Canada, du Chili, de la Chine, de la Colombie, du Congo Démocratique, de la République Populaire du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, du Danemark, d'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, du Ghana, de la Grande-Bretagne, de la Grèce, de la Haute-Volta, de la Hongrie, de l'Inde, d'Indonésie, d'Irak, d'Iran, d'Irlande, d'Islande, d'Israël, d'Italie, de la Jamaïque, du Japon, de Malaysia, du Maroc, du Mexique, du Niger, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, du Paraguay, des Pays-Bas, du Pérou, de la Pologne, du Portugal, de Roumanie, du Rwanda, du Sénégal, de la Sierra Léone, de la Suède, de la Suisse, du Tchad, de la Tchécoslovaquie, de la Thaïlande, du Trinidad & Tobago, de la Tunisie, de l'U.R.S.S., d'Uruguay, de la Yougoslavie,

ainsi que les représentants des diverses institutions des Communautés Européennes, à savoir : la Commission des Communautés Européennes, la Cour de Justice des Communautés Européennes, la Banque Européenne d'Investissement et le Parlement Européen.

Le programme musical du Te Deum solennel était exécuté par la Maîtrise de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg, sous la direction de M. l'abbé René Ponchelet.

A midi, un tir d'honneur de 101 coups de canon fut exécuté par des artilleurs de la hauteur des «Trois Glands» en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que des Membres de la Famille grand-ducale.

Une brillante réception donnée par les Souverains réunissait dans la soirée au Palais grand-ducal les membres du Corps diplomatique ainsi que les plus hautes personnalités civiles, militaires et religieuses.

Dans toutes les villes et localités du pays, des manifestations patriotiques et religieuses, auxquelles prirent part les autorités locales, les sociétés et associations patriotiques ainsi que la population, marquèrent la célébration publique de l'anniversaire de la naissance de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Des services religieux furent également célébrés à l'église protestante et à la synagogue à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette.

A l'étranger, la Fête Nationale était marquée comme chaque année par de brillantes réceptions offertes par les représentants diplomatiques du Grand-Duché.

La Célébration du Remembrance Day à Ettelbruck

Le 26 juin 1971, la Ville d'Ettelbruck a célébré en toute simplicité et dignité le Remembrance Day en l'honneur du Général Patton et des vaillants libérateurs du Grand-Duché.

La veille, une cérémonie commémorative eut lieu au cimetière militaire américain à Hamm où M. Eugène Simon, Bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck, accompagné de l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, M. Kingdon Gould jr., déposa des fleurs sur la tombe du grand libérateur.

Les cérémonies du Remembrance Day débutèrent le 26 juin par une réception à l'Hôtel de Ville à Ettelbruck, suivie d'une messe commémorative et d'un dépôt de fleurs au Monument aux Morts par l'Ambassadeur des Etats-Unis, M. Kingdon Gould jr., et le Bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck, M. Eugène Simon. La 8th U. S. Infantry Division Band offrit ensuite un concert à l'auditorium Prince Jean.

La cérémonie commémorative eut lieu l'après-midi au pied du monument Patton, en présence de M. Eugène Schaus, Ministre de la Force Publique,

de S. Exc. Kingdon Gould jr., du Général Rattan, Commander of the 8th Infantry Regiment et du Colonel Payne, Commander of the U. S. Air Force in Europe.

Alors que des avions à réaction survolèrent le monument, l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, le Ministre Eugène Schaus, le Bourgmestre Eugène Simon et des représentants des armées américaine et luxembourgeoise déposèrent des fleurs devant la statue en bronze du Général Patton.

Les festivités prirent fin dans les prés du «Deich» par des démonstrations de parachutistes américains, par un concert donné par la 8th Infantry Division Band et par la traditionnelle «friendship-party».

Relevons encore qu'une exposition a permis aux nombreux visiteurs d'admirer de près un char américain et des modèles réduits du vaisseau spatial «Apollo», du module lunaire «LEM», de la fusée «Saturne V» ainsi que de l'équipement spatial des astronautes en grandeur naturelle, porté par un mannequin.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée à l'occasion du Remembrance Day par M. Eugène Schaus, Ministre de la Force Publique :

Excellences,
Messieurs les Généraux,
Mesdames, Messieurs,

L'émouvante cérémonie d'aujourd'hui qui continue la tradition établie depuis 1954 du Remembrance-Day répond à un besoin profond de notre population à rendre un hommage mérité à nos Libérateurs américains et à affirmer solennellement notre amitié vis-à-vis d'eux.

C'est à l'honneur de la Ville d'Ettelbruck de nous convier annuellement à cet endroit de recueillement et d'être l'interprète de tout le peuple luxembourgeois dans ses sentiments de gratitude et d'admiration pour la grande nation américaine qui, par deux fois, nous a envoyé ses combattants pour reconquérir les valeurs de Liberté et d'Humanité.

Après la reconstruction matérielle et morale du pays sur les ruines laissées par la guerre, en pleine prospérité économique dont nous jaloussent bien des pays, notre bien-être relatif actuel ne doit pas nous faire oublier une époque douloureuse et déchirante de notre histoire.

Rappelons-nous, au lendemain des joyeuses fêtes du centenaire de notre indépendance, l'agression militaire du 10 mai 1940 et l'annexion de fait contre tout droit des gens de notre territoire, l'asservissement des esprits et des cœurs en vertu des droits supérieurs du « Reich » dit « millénaire » et, surtout, rappelons-nous la mise hors la loi implacable de tout ce qui était luxembourgeois, hommes et biens, nos traditions et jusqu'à nos habitudes journalières.

La force primait le droit et une oppression policière, aidée de la complicité odieuse du « Parti nazi », n'épargnait à aucune famille des nôtres : la brimade, la prison, le camp de concentration, la déportation, l'enrôlement de force d'un fils.

Ce despotisme d'un autre siècle n'eut de cesse que lorsque les vaillantes troupes américaines, débarquées quelques mois plus tôt sur le continent, refoulèrent devant elles les armées de servitude et de tyrannie.

Les affres de la guerre devaient peser à nouveau sur notre population en décembre 1944 lorsque Hitler, sur un coup de dé, lança sa contre-offensive désespérée qui s'avéra si dévastatrice pour le pays, en particulier pour notre Oesling.

Un Général américain entra en lice, à son heure ; ce fut le Général PATTON qui avait mis le sceau sur sa réputation pour les coups de boutoir distribués aux armées allemandes en Sicile, en Italie et en France du Nord.

Sous sa conduite héroïque, la troisième armée, après une manœuvre de déplacement sur le flanc sud des armées allemandes, effectuée avec une hardiesse et une rapidité qui étonnent de nos jours les experts militaires, réussit à stopper l'avance allemande ; puis reprenant hauteur par hauteur et ville

par ville dans des combats acharnés, put rejeter l'ennemi fortement affaibli sur ses positions de départ.

Au premier février 1945, notre pays était nettoyé des troupes allemandes, la population libérée des angoisses et, le flambeau de la Liberté ramené sur notre sol.

Pour le Général PATTON et sa troisième armée, la guerre continua en Allemagne où ils franchirent la ligne Siegfried réputée inexpugnable, traversèrent le Rhin sans difficultés majeures, purent conquérir un vaste territoire allemand et poussèrent leur avance jusqu'en Autriche et en Tchécoslovaquie.

Grâce à une stratégie sans faille qui lui assura ses succès sur les différents champs de bataille, le Général PATTON a gagné sa place parmi les artisans de la Victoire, son héroïsme légendaire lui ayant valu le titre de flatteur de « MURAT » de la seconde guerre mondiale.

Au regard de tels exploits d'une portée aussi historique, il est heureux que le monument en face de nous soit dédié à la fois à ce Général prestigieux et à ses soldats qui l'adoraient comme commandant alors que lui, il aimait à partager avec eux les dangers et les souffrances, les honneurs et la gloire, ayant choisi de demeurer parmi ses braves dans la mort.

Souvenir des sacrifices humains, le monument symbolise également le désir de paix d'un petit pays qui cherche sa voie dans la collaboration, dans l'entente avec tous les pays et dans la solidarité avec ses alliés.

La paix dans l'Alliance est notre objectif, le désarmement raisonné, prudent et contrôlé le vœu à nous tous.

En effet, au-dessus des idéologies, des doctrines souvent contraires, mais conciliables dans l'harmonie, se trouve ce qui est du fond même de l'homme, sa joie pour créer pour mieux vivre, l'aspiration profonde au bonheur, mais aussi son dédain à créer pour mieux détruire. Lorsque cette vérité simplement humaine aura été comprise et appliquée par tous, nous arriverons enfin à construire l'Europe pacifique, fraternelle et unie.

Aussi, c'est avec un sentiment de grand réconfort que nous avons appris que le problème de la sécurité collective se trouve évoqué dans l'Alliance Atlantique et dans le Pacte de Varsovie.

La stabilité de l'équilibre dans les 2 camps militaires, le développement de la coopération et des contacts de plus en plus normalisés avec les pays de l'Est ont ouvert la voie à de nouveaux efforts visant à une réconciliation plus large entre l'Ouest et l'Est.

L'évolution nouvelle dans la communauté atlantique vise à réduire la confrontation militaire en Europe par des réductions équilibrées des forces mutuelles, l'Ouest comme l'Est ayant un intérêt prioritaire à créer un équilibre moins dangereux, moins élevé et, en conséquence, d'un coût plus réduit.

Depuis 25 ans, l'Europe est divisée par des idéologies opposées qui peuvent susciter des conflits sur des points déterminés. Si ces problèmes complexes ne

peuvent trouver une solution rapide dans la sincérité, il n'en reste pas moins que la porte, dès ce moment, se trouve ouverte pour un dialogue calme et serein qui ne manquera pas, j'en suis convaincu, de fournir une meilleure base de compréhension et

simultanément des assises plus solides pour l'édification de la Paix.

La Paix définitive, rêve repris d'une génération à l'autre, serait la meilleure récompense pour les très nombreux morts des deux guerres mondiales.

L'Adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés Européennes

Le Conseil des Communautés Européennes a tenu sa 156^e session les lundi 21 et mardi 22 juin 1971 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg, sous la présidence de M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires Etrangères de la République française, et en présence de M. Franco Maria Malfatti, Président, de Vice-Présidents et de Membres de la Commission des Communautés Européennes.

Les Gouvernements des Etats membres étaient représentés comme suit : pour la Belgique : M. Pierre Harmel, Ministre des Affaires Etrangères ; pour l'Allemagne : M. Walter Scheel, Ministre des Affaires Etrangères, M. Sigismund von Braun, Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères, M. Detlev Rohwedder, Secrétaire d'Etat des Affaires Economiques et des Finances ; pour la France : M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires Etrangères, M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances ; pour l'Italie : M. Aldo Moro, Ministre des Affaires Etrangères, M. Mario Pedini, Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères ; pour le Luxembourg : M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères ; pour les Pays-Bas : M. J. M. H. A. Luns, Ministre des Affaires Etrangères, M. P. Lardinois, Ministre de l'Agriculture ; M. H. J. de Koster, Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères.

Les travaux de cette session, qualifiée d'historique dans la presse européenne, ont permis au Conseil d'arrêter la position commune sur les derniers problèmes importants restés ouverts dans le cadre des négociations avec le Royaume-Uni.

Au cours de sa 8^e session au niveau ministériel qui s'est tenue également les 21 et 22 juin, la Conférence avec le Royaume-Uni est parvenue à un accord sur l'ensemble de ces problèmes réalisant ainsi les bases nécessaires à l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés.

Nous reproduisons ci-après l'intervention en fin de réunion de Monsieur le Ministre Gaston Thorn à l'occasion de la Conférence de négociations avec le Royaume-Uni, les 21, 22 et 23 juin 1971 :

M. le Président, Messieurs les Présidents, mes chers collègues, me permettez-vous de dire en ce moment où nous aspirons tous à prendre quelque repos, et où pour la première fois depuis 6 semaines, le soleil se lève sur Luxembourg, à un moment où mes

compatriotes s'appêtent à fêter notre Fête Nationale, combien le Gouvernement que j'ai l'honneur de représenter à cette table est heureux de ce qui s'est fait à Luxembourg.

Permettez-moi de dire aux deux Présidents, M. le Président Schumann et à M. le Président Rippon combien nous les remercions de tous les efforts qu'ils ont faits pour amener la négociation à ce point de progrès que nous connaissons aujourd'hui.

A vous tout particulièrement, M. le Président Schumann, je dirai combien Luxembourg est sensible à cet honneur, car c'est à quelques hectomètres d'ici que celui dont vous fûtes le Secrétaire d'Etat, M. Robert Schuman, est né et c'est ici ce bâtiment qu'on nomme dans le dialecte luxembourgeois le bâtiment du Plan Schuman où il a trouvé sa consécration. Nous sommes particulièrement heureux que deux Schuman(n) soient associés aussi intimement à la construction d'une Europe élargie.

Point n'est donc besoin d'insister sur le fait que nous sommes heureux de ce que, comme l'a dit M. le Ministre Rippon, cela se fasse aujourd'hui, au jour de notre Fête Nationale, dans ce petit et modeste pays où l'Histoire de notre pays se mêle à celle de presque chacun de vos pays. Permettez-moi d'émettre le souhait que cette Europe ne s'élargisse pas simplement, mais qu'elle prenne sa vraie dimension géographique et historique. Ce n'est pas un simple élargissement, c'est un renforcement, c'est l'Europe tout simplement qui dans notre vue se fait.

Permettez-moi aussi d'ajouter en ce jour, combien nous regrettons de constater que ce sera le dernier Conseil auquel notre excellent ami M. le Ministre Luns participera en tant que Ministre des Affaires Etrangères du Royaume des Pays-Bas. Outre ses nombreuses qualités M. Luns a cet extraordinaire mérite d'avoir été le seul d'entre nous qui a tenu la Communauté sur les fonds baptismaux et qui a écrit toutes les pages de son histoire jusqu'aujourd'hui à son élargissement. Je pense que, avec moi, vous serez unanimes pour le remercier, pour tout ce qu'il a fait pour l'Europe et pour lui souhaiter le plus beau et le plus radieux des avenir.

Est-ce que vous me permettez, M. le Président, MM. les Présidents, de vous prier de lever votre verre et de boire non pas à notre Fête Nationale mais à notre Patrie commune, à l'Europe.

L'Économie Luxembourgeoise en 1975

Le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques vient de publier dans son dernier numéro du Bulletin du STATEC le rapport de synthèse de la Table ronde « Inventaire économique » présidée par Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale. Nous publions ci-après les parties essentielles de ce rapport de synthèse, intitulé: « L'Economie Luxembourgeoise en 1975 » :

Synthèse

CROISSANCE, PRODUCTIVITÉ, EMPLOI

Sous l'impulsion d'une politique active de diversification industrielle, la croissance de l'économie dans son ensemble devrait subir une accélération à moyen terme. Le rythme d'accroissement annuel du produit national en volume pourrait ainsi atteindre 4,0%, alors qu'il a été de 3,2% pour la période de 1961-1965 et de 3,5% pour la période de 1966-1970.

Cette évolution résulterait à la fois d'une accélération des progrès de la productivité (taux annuel de 3,1% contre 2,4% de 1961 à 1965 et 2,8% de 1966 à 1970) et de l'augmentation de l'emploi (1961 à 1965 : 0,8% ; 1966-1970 : 0,7% ; 1970-1975 : 0,9%).

En chiffres absolus, la progression de la population active intérieure peut être évaluée à 1330 personnes

par an, les données correspondantes pour les périodes de 1960-1965 et de 1965-1970 ayant été respectivement 1040 et 940 personnes. Le nombre des salariés (intérieurs) augmenterait de 2030 unités par an (1960-1965 : +1560 ; 1965-1970 : +1540).

Agriculture

La croissance a été évaluée à 1,0% par an par extrapolation de la tendance. Du fait de la réduction de l'emploi (—500 personnes par an), l'hypothèse de production retenue implique un taux annuel d'amélioration de la productivité de 4,6%.

Industrie

La production industrielle devrait être marquée par un développement rapide, dû à une accélération de l'expansion des industries autres que la sidérurgie (+9,0% par an), sous l'effet de l'installation ou de l'extension d'unités à valeur ajoutée élevée.

La croissance de la sidérurgie présente une tendance relativement modérée de 2,5% à 3,0% par an; celle de la construction pourrait être seulement de 3%, en raison du manque de main-d'œuvre et de la réduction de la durée du travail.

Dans son ensemble le taux annuel d'expansion de la valeur ajoutée brute en volume pourra ainsi atteindre 5,5% et celui de la productivité du travail 3,5%.

Croissance globale et par secteur

Taux de variation annuels moyens en %

	Valeur ajoutée en volume			Productivité			Emploi intérieur		
	1961-65	66-70	71-75	60-65	65-70	70-75	60-65	65-70	70-75
Agriculture	0,8	1,1	1,0	4,3	4,8	4,6	3,1	—3,4	—3,4
Industrie (1)	3,4	4,0	5,5	1,9	3,0	3,5	1,5	0,9	1,9
Services	3,5	3,2	2,7	2,1	1,6	1,9	1,4	1,6	0,8
Produit national brut . . .	3,2	3,5	4,0	2,4	2,8	3,1	0,8	0,7	0,9
(1) dont									
Sidérurgie	2,3	3,3	2,8						
Autres industries	5,6	5,6	9,0						
Construction	2,8	1,2	3,0						

Les effectifs au travail devraient s'accroître de 1320 unités par an et atteindraient 73 100 unités en 1975. La progression des salariés serait de 1420 par an, la différence avec le total étant due à la disparition de la vie active ou au passage à l'état de salarié d'un certain nombre d'artisans indépendants.

Services

La croissance en volume du produit peut être évaluée à 2,7% par an, compte tenu d'une amélioration de la productivité de 1,9%. Le développement des services sera probablement moins rapide que dans la

décennie passée, en raison du ralentissement du progrès de l'emploi dans les banques et les administrations.

L'emploi s'accroîtrait de 510 personnes par an. Evalué à 61 400 en 1970 il atteindrait 63 950 personnes en 1975. Les salariés progresseraient de 660 unités, soit de 150 personnes de plus que l'emploi total dans les services. Cette différence est due à la mise à la retraite ou au passage à l'état de salariés d'un certain nombre d'indépendants et d'aidants familiaux.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Au cours des années à venir, le financement des investissements sera un des problèmes les plus ardues, cela d'autant plus que l'économie luxembourgeoise continuera à subir d'importantes mutations.

A l'heure actuelle, il est encore malaisé de chiffrer le volume des investissements, publics et privés, nécessaires pour garantir l'adaptation de l'économie luxembourgeoise aux impératifs du progrès et pour lui assurer le rythme d'accroissement annuel de 4% du produit national brut, tel qu'il est estimé dans le présent rapport. A ce propos, il est utile de rappeler qu'au cours de la période décennale de 1960 à 1969 la comptabilité nationale du Grand-Duché a enregistré une formation brute de capital de 87,9 milliards de francs, ce qui correspond à une moyenne annuelle de 8,8 milliards de francs. Il faut retenir d'autre part qu'au Luxembourg les investissements ont accusé et continuent à accuser de fortes variations d'une année à l'autre. En effet, de 1960 à 1969 ils ont varié entre 5,5 et 11,4 milliards de francs par an, c'est-à-dire du simple au double.

Tout en ne pouvant chiffrer ni l'importance des investissements à réaliser pendant les cinq prochaines années, ni la part qui ne pourra être couverte par autofinancement, on peut d'ores et déjà affirmer que les besoins d'investissement atteindront un niveau particulièrement élevé et que la mobilisation sur le marché luxembourgeois des capitaux, des fonds nécessaires à leur financement ne se fera pas sans difficultés, cela pour différentes raisons.

Pour ce qui concerne d'abord les investissements privés, notamment ceux de l'industrie, on peut supposer, eu égard aux nouveaux projets d'implantation ou d'extension des activités, qu'ils atteindront un niveau record. Or, puisque les nouvelles entreprises parviendront progressivement au stade de l'«auto-allumage», il faut tenir pour certain que celles-ci, contrairement à ce qui s'est passé au cours des années écoulées, feront appel dans une mesure croissante au marché luxembourgeois des capitaux pour s'approvisionner en moyens de financement.

Les besoins de financement dans le secteur public ne sont pas moins importants. Au cours des années passées, les seules dépenses extraordinaires de l'Etat — il s'agit là principalement de dépenses d'investissement — ont atteint quelque 1,5 milliard de francs par an. Or, il faut être conscient qu'à l'avenir le budget d'investissement de l'Etat, pour faire face aux besoins de plus en plus urgents en matière d'équipements collectifs et pour adapter notre infrastructure aux conditions du progrès, devra être augmenté sensiblement. A ce propos, il y a lieu de rappeler que le Conseil économique et social a chiffré à environ 20 milliards de francs le volume des investissements publics, à charge de l'Etat, à réaliser au cours des dix années à venir. Pour ce qui est de notre infrastructure routière, la disproportion entre les besoins et les moyens de financement saute aux yeux d'une façon évidente. L'établissement de priorités s'impose.

Une importance particulière reviendra, dans cet ordre d'idées, aux besoins de financement pour la construction de logements à des taux acceptables.

Encore ne faudra-t-il pas perdre de vue que l'adaptation des structures agricoles aux exigences du marché commun, un problème de grande actualité, réclamera dans tous les pays de la Communauté un important mouvement de solidarité qui se traduira, sur le plan budgétaire, par de lourdes charges nouvelles. D'ores et déjà, les décisions de venir en aide aux agriculteurs qui, dans l'intérêt de la paysannerie, seront disposés à quitter leurs terres et à faciliter ainsi le regroupement des exploitations, ont été prises au niveau communautaire. Même si l'on ne peut pas en outre, présentement, chiffrer l'impact de ces décisions, il est cependant certain qu'elles pèseront lourdement sur le budget de l'Etat luxembourgeois au cours des années à venir.

Nous aurons d'autre part à nous préoccuper de l'amélioration de nos circuits de financement. A cet égard, ne perdons pas de vue qu'un des handicaps des marchés financiers européens réside précisément dans le fait que l'épargne des sociétés est déficitaire, en ce sens qu'elle ne suffit pas à faire face à leurs investissements. C'est dire que les entreprises doivent faire appel aux capacités d'épargne excédentaires des ménages pour financer leurs investissements. Voilà ce qui pose le problème de la conversion de l'épargne en investissement par le canal des intermédiaires financiers en des termes aigus.

Au Grand-Duché, des lacunes dans le rouage financier sont particulièrement évidentes. D'abord la structure des mécanismes distributeurs du crédit n'est pas adaptée pour faire face aux besoins croissants en moyens de financement à moyen et à long terme. D'après les milieux bancaires, le secteur financier ne saurait, à l'heure actuelle et dans les conditions présentes, rendre disponibles plus de 1,5 milliard de francs pour l'octroi de crédits à moyen et à long terme. Ce qui est vrai pour les crédits à moyen et à long terme est plus vrai encore pour l'approvisionnement de l'économie luxembourgeoise en capitaux à risques, les Luxembourgeois n'étant pas, d'une façon générale, disposés à investir leurs fonds dans des valeurs à revenus variables. Dans ces conditions, l'action structurelle, pour aboutir, devra être assortie de mesures d'ordre financier, de manière à favoriser la mobilisation de fonds dans l'intérêt de l'économie luxembourgeoise.

Ce sont ces considérations qui ont amené les autorités luxembourgeoises à poursuivre activement la mise en place de nouveaux organismes financiers, susceptibles de combler ces lacunes. La création

- d'un Institut National de Placement,
- d'un Institut National du Crédit d'Équipement, ainsi que
- d'un Comptoir National de Réescompte est prévue à cette fin.

La profession bancaire, quant à elle, met surtout l'accent sur la nécessité de garantir, sur un plan

macro-économique, au niveau de l'Etat, la mobilisation des créances du secteur financier. Il y a là un moyen qui est de nature à favoriser les opérations de crédit à moyen et à long terme, tout en garantissant au système bancaire sa liquidité indispensable. Voilà pourquoi les milieux financiers envisagent favorablement la constitution d'un Comptoir National de Réescompte, susceptible de bénéficier du concours de la Banque Nationale de Belgique, une condition essentielle à l'organisation rationnelle du crédit au Grand-Duché de Luxembourg.

Ceci étant, c'est encore sur un autre plan qu'il y aura lieu d'agir. Conscients du fait que nos ressources financières, quels que soient les efforts que nous déployons pour améliorer les mécanismes de conversion de l'épargne, resteront forcément limitées, nous devons inévitablement nous employer à coordonner nos investissements, de façon à éviter les gaspillages de ressources.

Cela est vrai d'abord sur le plan des investissements publics. L'établissement d'une programmation pluriannuelle, une voie dans laquelle le Luxembourg s'est engagé depuis 1969, s'inspire de telles préoccupations. L'important sera de faire porter la coordination sur tous les investissements publics, qu'ils soient décidés par l'Etat, les organes parastataux ou les pouvoirs locaux. C'est précisément là un des objectifs qui conditionnera le succès de notre politique d'aménagement du territoire, en voie d'élaboration.

Restent d'autre part les investissements privés. Ceux-ci devront, dans le cadre de priorités, bénéficier de mesures sélectives de faveur. Référence est faite ici, entre autres, aux investissements de l'artisanat ou des classes moyennes, en faveur desquels il s'avère indiqué de prévoir une prolongation des dispositions de la loi-cadre des classes moyennes. Certaines dispositions de cette loi devraient être rendues permanentes, telles que celles se rapportant aux primes d'apprentissage, aux dotations destinées aux fonds de cautionnement collectifs, aux subventions et facilités de crédit à prévoir pour encourager la coopération, sous ses différentes formes, dans les petites et moyennes entreprises. Encore y a-t-il, dans le cadre de l'Institut National du Crédit d'Équipement dont la création est projetée, de favoriser tout particulièrement, éventuellement par le truchement d'un département spécial, les opérations de crédit dont pourront bénéficier l'artisanat et les classes moyennes, à moins qu'on ne préfère la constitution d'un institut particulier pour ce secteur.

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE L'ÉCONOMIE LUXEMBOURGEOISE de 1970 à 1975

L'économie luxembourgeoise est appelée à subir des changements structurels sensibles à moyen terme.

A l'aide des taux de croissance en volume prévisibles, il est possible d'estimer les valeurs ajoutées à prix constants des différents secteurs en 1975. La structure en 1975 est évaluée aux prix de 1970, étant donné qu'il s'avère très difficile de prévoir l'évolution des prix dans les différents secteurs.

Evolution de la structure de l'économie luxembourgeoise Valeurs ajoutées en % du PNB

	1960	1965	1970 ¹	1975 ²
Agriculture	8	6	5	4
Industrie	55	53	53	57
dont :				
— Sidérurgie	32	24	24	22
— Autres industries	16	21	22	28
— Construction	7	8	7	7
Services	37	41	42	39
Produit national brut	100	100	100	100

Toutefois, il est possible que l'évolution des prix se différencie sensiblement d'un secteur à l'autre et que la structure à prix courants diverge par rapport aux données à prix constants. C'est ainsi que l'amélioration plus faible de la productivité dans les services y entraîne généralement une progression plus rapide des prix que dans l'industrie, où l'aggravation des coûts est compensée plus facilement par les gains de rendement.

Le succès de la politique de diversification industrielle est attesté par la diminution de l'importance relative de la sidérurgie.

Par ailleurs, l'expansion rapide du secteur industriel (+5,5%) à moyen terme est une nécessité vitale pour une économie de petite dimension largement ouverte sur l'extérieur. En effet, le développement constant des importations de biens de consommation et d'investissement exige une évolution parallèle des exportations. Les possibilités de croissance de la sidérurgie étant assez faibles, l'amélioration continue du revenu national, c'est-à-dire du niveau de vie, ne peut être atteinte que par une politique active de diversification industrielle. Le progrès social ne pourra être assuré que dans une économie en expansion, d'autant plus que le Luxembourg aura de toute façon des difficultés à suivre le rythme d'expansion des autres partenaires du Marché Commun.

LA CROISSANCE FONCTION DE L'IMMIGRATION

L'objectif de croissance accélérée avec un taux d'accroissement annuel du produit national en volume de 4,0% de 1971 à 1975 (1961-1970 : 3,4%), ne pourra être atteint que si l'augmentation annuelle prévue de la population active (+0,9%) se réalise intégralement.

Or, cet accroissement ne peut être couvert que par des immigrations nettes de main-d'œuvre étrangère de l'ordre de 1580 personnes par an, contre 900 unités par an environ durant la décennie qui vient de se terminer. Par ailleurs, l'apport net de frontaliers devrait être de 200 unités par an. Le solde migratoire annuel total (y compris les familles) serait de l'ordre de 2500 personnes.

Cet effort ne devrait pas être démesuré, puisqu'il représente quantitativement le même nombre d'im-

¹ estimation — ² aux prix de 1970.

migrants que le Grand-Duché a accueilli en moyenne annuelle pendant la période de 1960 à 1965.

Le Gouvernement se propose de prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs visés, car si l'immigration n'atteignait pas les chiffres prévus, la croissance serait moindre, comme il résulte du tableau ci-après :

Variations annuelles de 1970 à 1975

	P.N.B.	Immigrants actifs	Frontaliers
Hypothèse faible ou pessimiste	+2,8%	0	0
Hypothèse centrale	+3,5%	+ 800	+200
Hypothèse forte ou optimiste	+4,0%	+1580	+200

La population active, goulot d'étranglement de la croissance économique

La faiblesse du taux de natalité ainsi que le vieillissement ont pour effet de réduire l'effectif des personnes au travail. C'est ainsi qu'en l'absence de l'immigration, la population active aurait diminué de 2900 personnes entre 1960 et 1970. La situation n'a cessé de s'aggraver à tel point que la réduction atteindrait 2250 personnes au cours des cinq années à venir, si nous nous en remettons à l'évolution naturelle.

Sans l'immigration qui a rajeuni la structure démographique, la situation serait aujourd'hui catastrophique ; l'immigration a empêché une diminution de la population active en même temps qu'une baisse trop importante du taux de natalité.

Le Luxembourg qui se propose d'appliquer une politique d'accélération de la croissance par la création et l'extension d'activités à valeur ajoutée élevée, restera tributaire de l'immigration de travailleurs étrangers.

C'est ainsi que la concertation qui a eu lieu dans le cadre des Tables rondes « Inventaire économique » a débouché sur une progression annuelle souhaitable de la population active de 0,9% durant la période de 1971-1975.

En chiffres absolus, la progression de la population active intérieure devrait être de 6650 personnes, les données correspondantes pour les périodes de 1960-1965 et de 1965-1970 ayant été respectivement de 5200 et 4700 personnes.

Le nombre des salariés (intérieure) augmenterait de 10 150 unités (1960-1965: +7800; 1965-1970: +7700). La régression du nombre des indépendants, employeurs et aidants familiaux, due en grande partie à l'évolution naturelle dans l'agriculture, s'accélénera probablement, surtout dans le commerce et certains autres services, et pourra atteindre quelque 3500 personnes (1960-1965 : — 2600 ; 1965-1970 : — 3000).

L'objectif d'une croissance annuelle moyenne du produit national brut de 4,0% ne pourra être atteint que moyennant une intensification sensible des immigrations.

C'est ainsi que les immigrations annuelles nettes devraient être de 1580 personnes actives en 1971-1975, contre 940 durant la décennie révolue. L'apport net de frontaliers souhaitable peut être estimé à 200 personnes, contre 340 durant la période de 1961-1970.

Population active

	1960	1965	1970	1975
Agriculture	21 900	18 700	15 700	13 200
Industrie	58 900	63 500	66 500	73 100
Services	52 900	56 700	61 400	63 950
1. Population active intérieure	133 700	138 900	143 600	150 250
2. Apport net de frontaliers	3 300	5 100	6 800	7 800
3. Population active nationale (1-2)	130 400	133 800	136 800	142 450

Compte tenu des possibilités d'accueil limitées, ces objectifs semblent très ambitieux. Il s'ensuit qu'à moyen terme l'économie nationale continuera à souffrir

du goulot d'étranglement traditionnel que constitue le manque de main-d'œuvre.

Salariés — Nombres absolus

	1960	1965	1970	1975
Agriculture	1 800	1 200	1 100	850
Industrie	53 100	57 900	61 000	68 100
Services	39 300	42 900	47 600	50 900
1. Salariés intérieurs	94 200	102 000	109 700	119 850
2. Apport net de frontaliers	3 300	5 100	6 800	7 800
3. Salariés nationaux (1-2)	90 900	96 900	102 900	112 050

La commémoration du centième anniversaire du dernier séjour de Victor Hugo à Vianden

Dans l'ancien couvent des Trinitaires à Vianden s'est tenue le 12 juin 1971 une séance académique organisée à l'occasion du centième anniversaire du dernier et du plus long séjour de Victor Hugo à Vianden.

Parmi les très nombreux hôtes invités par la Société de la Maison de Victor Hugo à Vianden et l'Administration Municipale, on remarquait notamment M. Guy de Muysen, Maréchal de la Cour, représentant S. A. R. le Grand-Duc, les membres du Corps diplomatique, M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Madame Madeleine Frieden-Kinnen, Ministre des Affaires Culturelles, Madame Elisabeth Schwarzhaupt, ancien Ministre de la République Fédérale d'Allemagne, etc.

L'Orchestre de Chambre de Luxembourg, sous la direction de M. Alex Mullenbach, encadrait la séance académiques par des œuvres musicales de Haydn, Mozart et Haendel.

M. Victor Abens, Bourgmestre de Vianden, remercia tous ceux qui ont aidé à perpétuer dignement la mémoire de l'écrivain ainsi qu'à réaliser les manifestations de commémoration du centième anniversaire du dernier séjour de Victor Hugo à Vianden en 1871.

Si les vignobles viandenois du temps de Hugo, qui donnaient ce vin aigrelet ne procurant peut-être pas le plus fin des plaisirs au célèbre hôte de la ville, n'existent plus de nos jours, de même que les toits de chaume que Victor Hugo aidait à éteindre lors du grand incendie de 1871, il reste cependant l'esprit viandenois qui, aujourd'hui comme jadis, accueille le grand poète, assura le bourgmestre. De même il existe toujours cet amoncellement de collines tant admirées par Hugo. Cependant il ne convient pas de réduire Victor Hugo à cet admirateur des beautés du paysage viandenois ; il était aussi le grand exilé, le réfractaire, l'insoumis qui donnait droit d'asile aux communards en fuite, qui se mettait à la disposition des humbles, des pauvres, des poursuivis.

M^{lle} Rosemarie Kieffer, Présidente de la Société des Amis de la Maison de Victor Hugo à Vianden, fit remarquer ensuite que si les Luxembourgeois sont fiers des séjours de Victor Hugo à Luxembourg, il faudrait cependant tenir compte aussi du fait que le poète avait voulu être un citoyen des Etats-Unis d'Europe et qu'il avait lutté pour un idéal d'entente et de paix universelles. M^{lle} Kieffer se réjouit du fait que Victor Hugo est toujours resté actuel dans nos écoles, jusqu'à figurer sur le programme de la Miami University de Luxembourg. Elle termina en rendant un hommage spéciale à M^{lle} Anne Beffort, la première Présidente des Amis de la Maison de Victor Hugo, ainsi qu'au professeur Tony Bourg qui, avec l'aide d'un grand nombre de personnes, dont MM. Tony May et Dominique Krier des Archives de l'Etat et du Directeur, M. Paul Spang, a pu accomplir un travail d'une très grande valeur.

Il appartint ensuite à M^{me} Martine Ecalle, Conservateur de la Maison de Victor Hugo à Paris et de Hauteville House, de rendre hommage « à la merveilleuse persévérance des Viandenois » quand il s'agit de garder et d'honorer le souvenir de leur célèbre hôte d'il y a cent ans. Retraçant brièvement l'histoire mouvementée du Musée Victor Hugo à Vianden, M^{me} Ecalle se réjouit du fait que, depuis la disparition de la regrettée Anne Beffort, la relève était assurée, d'abord en la personne de M^{me} Madeleine Frieden, ensuite en celle de M^{lle} Rosemarie Kieffer.

Parlant de la « présentation rajeunie du Musée par M. Tony Bourg », M^{me} Ecalle remarqua que Victor Hugo était toujours présent dans le musée de Vianden dans la même mesure que dans ses autres maisons, en France notamment. Elle affirma que les semaines d'août 1871 avaient été bénéfiques, salutaires pour le poète, que Luxembourg et Vianden avaient réussi à apaiser le vieux lutteur tout en stimulant son esprit créateur, tel que Hugo le dit lui-même dans son poème « Vianden » : « ... Il songe. La nature au front mystérieux fait tout ce qu'elle peut pour apaiser les hommes ».

M. Pierre Georgel, conservateur des Musées à Paris, évoqua le Victor Hugo, chantre du romantisme, la puissance souveraine de son imagination.

Poèmes et pages en prose suffiraient à assurer la mémoire de Victor Hugo à Vianden. Mais il y a en plus les images, et le musée nouvellement aménagé contient des reproductions de dessins conservés rue de Richelieu ou Place des Vosges à Paris.

L'orateur met en parallèle le poète et le dessinateur. C'est son séjour à Vianden qui lui a procuré de longs instants de grâce pour sa vocation de dessinateur. Et tandis qu'en cette « année terrible » l'œuvre du poète s'élaborait autour de quelques idées fortes, ses dessins se mirent à refléter avec une sincérité mélancolique les harmonies secrètes de la nature. Il y puisait un profond apaisement. Ainsi l'été de 1871 aura conféré à ses dessins leur poignant éclat. Aujourd'hui encore, fixés par son génie, les brumes de Vianden, la silhouette de son château, le pont et la maison que le poète y habitait, restent le symbole du romantisme éternel.

Le discours de Madame Elisabeth Schwarzhaupt, ancien Ministre de la République Fédérale d'Allemagne, conférait à cette rencontre avec Victor Hugo sa dimension européenne. En cela le grand poète est resté, avec Dante, un des prophètes de l'histoire mouvementée de l'Europe. M^{me} Schwarzhaupt analysa les propos tenus par Victor Hugo entre 1849 et 1872 et ayant trait à l'unification européenne, en juxtaposant des prises de position analogues dues à Napoléon I^{er} et à Churchill en d'autres périodes cruciales de l'histoire.

En 1849, au Congrès de la Paix à Paris, Victor Hugo prône l'institution d'un Grand Sénat souverain.

Il voit s'ouvrir les marchés, s'établir un libre échange culturel et des élections à la place des guerres ; les canons seront relégués dans les musées comme le sont, de son temps, les instruments de torture de jadis... Cette Europe devrait comprendre la France, l'Italie, la Belgique, l'Allemagne, la Russie et l'Angleterre. Sa devise : « Nous aimer. Dans cette œuvre immense de la pacification, c'est la meilleure manière d'aider Dieu ! »

En rédigeant pendant son exil la préface d'une brochure pour l'Exposition Universelle à Paris, Victor Hugo compléta en 1867 sa vision d'une grande nation européenne. Cette Nation, dira-t-il, aura Paris pour capitale et elle ne portera pas le nom de la France, mais celui de l'Europe.

En 1872 enfin, après le désastre de la guerre de 1870, sa conception s'est approfondie. Il le proclame lors du Congrès de la Paix à Lugano. (L'orateur cite un passage significatif en langue française.) Il en ressort que Victor Hugo continue de croire à la nouvelle Europe, républicaine et française.

Madame Schwarzhaupt mentionne enfin le fameux discours de Churchill en faveur de la création « d'une sorte d'Etats-Unis d'Europe » dans laquelle la France et l'Allemagne entreraient comme partenaires, alors que les petits Etats collaboreraient à titre égal avec les grands. La Grande-Bretagne, les Etats du Commonwealth, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Soviétique se porteraient à la fois garants et seront les protecteurs de cette nouvelle Europe.

Mais la face de l'Europe aussi a changé... La voie que nous avons choisie n'est plus celle des discours enflammés et des congrès mais celle de la réalité quotidienne faite de négociations et d'adaptations progressives sur le plan communautaire.

Et l'orateur de conclure en exprimant sa reconnaissance à celui qui, au 19^e siècle, nous a montré le chemin, à ceux qui nous aident à vaincre les difficultés présentes, à construire au lieu de démolir — à ceux, enfin, à qui il incombe de poursuivre aujourd'hui une politique réaliste sur le plan européen. Le Luxembourg, dit-elle, prend une part active dans ces travaux importants et souvent ardu, mais éminemment méritoires.

Au cours du dernier discours prononcé lors de cette cérémonie de commémoration, le Ministre des Affaires Culturelles, Madame Madeleine Frieden-Kinnen, a d'abord rendu hommage au nom du Gouvernement luxembourgeois à Anne Beffort. Aux côtés des Marcel Noppeney, René Engelmann, Joseph Bech et du bourgmestre Wolf, c'est Anne Beffort en effet qui, par sa ténacité et sa volonté farouche, a su préserver de l'oubli et de la destruction l'humble maison « au coin du pont ».

Grâce à son acharnement et à ses recherches cette maison fut peu à peu convertie en musée. Mais son idée première était de présenter surtout des documents ayant trait au séjour de Victor Hugo à Vianden et au Luxembourg. Ce rêve est devenu réalité aujourd'hui grâce à la nouvelle équipe qui a pris la relève : Mademoiselle Rosemarie Kieffer, l'actuelle

présidente, elle aussi élève d'Anne Beffort et pour ainsi dire exécuteur de son testament spirituel — le professeur Tony Bourg à qui nous devons non seulement le nouvel aménagement du musée, mais surtout un grand nombre de documents précieux. Madame Frieden tient à le remercier et à le féliciter de l'œuvre accomplie avec tant de doigté et tant d'intelligence.

Ensuite le ministre s'applique à retracer le portrait de l'homme politique qui, pour des raisons politiques, avait échoué à Vianden en cette « Année terrible », après un exil de 19 ans.

« Le rôle politique de Victor Hugo est assez controversé pour que nous nous y arrêtions un instant. On a reproché au chantre de Napoléon de s'être rallié successivement à Charles X, à Louis-Philippe et à la République de 1848 et on le soupçonne d'avoir été un opportuniste et un arriviste. Et il est vrai que c'est pendant les années 40 — et grâce à son ralliement aux Orléans — qu'il est élu à l'Académie Française, qu'il entre à la Chambre des Pairs et devient vicomte.

Mais s'il avait réellement cherché son avantage, il n'aurait éprouvé aucun scrupule — comme tant de ses pairs — à acclamer Napoléon III. Or, il a choisi l'exil et a refusé obstinément de rentrer en France, malgré les facilités qui lui étaient offertes pour le cas où il se montrerait accommodant. »

Autre passage significatif de ce discours, celui relatant les liens de Victor Hugo avec les insurgés de la Commune. Ses sympathies vont vers ce peuple de Paris qui s'insurge contre le pouvoir exécutif parce que celui-ci traite avec l'ennemi. Mais tout comme il a déclaré : « Pas de luttes fratricides face à l'ennemi », il ne se ralliera pas à la Commune, bien que des insurgés soient venus lui dire : — Votre place est parmi nous. Il leur répond : « Prenez garde, vous partez d'un droit pour aboutir au crime ». Les fusillades atroces d'otages dont se rendent coupables les deux côtés, lui donneront raison.

Hugo avait quitté la France dès avant ces événements pour régler à Bruxelles la succession de son fils Charles décédé. Expulsé de Belgique par suite de sa sympathie pour les réfugiés de la Commune, il a gagné Vianden où il est accueilli à bras ouverts.

Mais ce sentiment était loin d'être unanime dans notre pays où d'aucuns mettaient le peuple en garde contre cet « esprit subversif, incarnation, pour le moins, de Satan ».

Or, tant dans les vers de son « Année terrible » que dans ses Carnets intimes, Hugo n'a cessé de proclamer le bien-fondé de ses convictions. Et l'orateur de citer tel passage de « L'Année terrible » — daté du 27 juillet et donc rédigé à Vianden — où Hugo répond à ceux qui l'accusent d'athéisme et de satanisme.

Ces vers, conclut Madame Frieden, révèlent la grandeur morale, faite de lucidité, de courage, de bonté, de simplicité, de celui à qui nous apportons aujourd'hui notre vénération et notre très profond respect.

Création d'un régime d'épargne-logement au Grand-Duché

La Chambre des députés a adopté le 30 juin 1971 le projet de loi portant création d'un régime d'épargne-logement. Ce projet s'engage dans des voies nouvelles et ouvre des perspectives plus vastes dans le domaine de la construction de logements sociaux et de l'accès à la petite propriété. En effet, il a pour but essentiel de permettre à un plus grand nombre de personnes d'accéder à la Propriété, de construire ou d'acquérir une maison unifamiliale ou un logement en copropriété ou d'améliorer l'hygiène et le confort d'habitation. Ainsi il en résultera en même temps un accroissement du nombre des logements et une augmentation du nombre des petits propriétaires.

Nous reproduisons ci-après le texte du projet de loi portant création d'un régime d'épargne-logement, tel qu'il fut adopté à la Chambre des députés au cours de la séance publique du 30 juin 1971.

Art. 1^{er}. Il est institué un régime d'épargne-logement ayant pour objet de permettre l'octroi de prêts aux personnes physiques qui auront fait des dépôts à vue ou à terme à un compte d'épargne spécial dénommé « compte d'épargne-logement » et qui affecteront cette épargne au financement d'un logement destiné à servir d'habitation principale et permanente soit pour elles-mêmes, soit pour elles-mêmes et pour les ascendants ou descendants, ainsi que pour les ascendants ou descendants de leur conjoint qui vivent dans le même ménage.

Nul ne peut être titulaire simultanément de plusieurs comptes d'épargne-logement, sous peine de perdre le bénéfice de la loi.

Art. 2. Les prêts d'épargne-logement sont accordés pour le financement des dépenses de construction, d'acquisition, d'extension ou pour celui de certaines dépenses de réparation ou d'amélioration des logements visés à l'article 1^{er} ci-dessus.

Un règlement grand-ducal pourra préciser les conditions minima et maxima de surface utile d'habitation et, en cas d'acquisition ou de réparation, le degré maximum de vétusté du logement pour le financement duquel le prêt est accordé.

Art. 3. Les dépôts d'épargne-logement sont reçus par la caisse d'épargne de l'Etat et par les autres établissements bancaires et d'épargne établis dans le pays qui s'engageront envers l'Etat représenté par son ministre des finances à appliquer les règles fixées pour le fonctionnement de l'épargne-logement.

Art. 4. L'établissement prêteur s'engage à accorder des prêts d'un montant au moins égal à cent cinquante pour cent des sommes déposées en compte d'épargne-logement, y compris les intérêts bonifiés, à condition que les données du dossier fassent appa-

raître que le remboursement du prêt pourra se faire dans les conditions normales et que le preneur puisse fournir, le cas échéant, des garanties suffisantes notamment en contractant une assurance sur la vie.

Le total des fonds que les organismes prêteurs sont autorisés à affecter aux prêts régis par la présente loi est fixé à cinq pour cent de leurs dépôts d'épargne. Ce taux pourra être modifié par voie de règlement grand-ducal sans qu'il puisse toutefois dépasser celui de dix pour cent.

Art. 5. Dans les cas où les emprunteurs ne pourront fournir aux organismes prêteurs des garanties propres jugées suffisantes, l'Etat est autorisé à garantir, aux conditions à prévoir par règlement grand-ducal, le remboursement en principal, intérêts et accessoires de prêts hypothécaires octroyés en vue du financement des dépenses prévues à l'article 2 ci-dessus.

Cette garantie pourra être accordée aux personnes qui auront obtenu d'un établissement financier agréé un prêt correspondant à au moins soixante pour cent du coût du terrain et des travaux de construction ou du prix d'acquisition de l'immeuble.

Art. 6. Les bénéficiaires d'un prêt d'épargne-logement reçoivent de l'Etat une prime d'épargne. Les modalités pour la fixation du montant de cette prime seront déterminées par règlement grand-ducal sur la base de l'effort d'épargne.

Art. 7. Les dispositions de la présente loi ne s'appliqueront qu'aux personnes qui, au moment de l'octroi du prêt, ne sont ni propriétaires ni usufruitiers d'un logement.

Les avantages de la présente loi ne peuvent être cumulés, pour un seul et même logement et du chef d'une même personne, ni avec ceux de la réglementation concernant la prime de construction ou d'acquisition, prévue par règlement ministériel du 15 juin 1959 tel qu'il a été modifié dans la suite, ni avec ceux prévus par le règlement ministériel du 1^{er} juin 1963 concernant l'épargne-construction.

Art. 8. Une subvention d'intérêts pourra être accordée aux bénéficiaires d'un prêt d'épargne-logement.

Les conditions et les modalités de cette subvention seront fixées par règlement grand-ducal.

Art. 9. La prime d'épargne est exonérée de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Art. 10. Les actes passés en vertu de la présente loi sont exempts de tous droits de timbre, d'enregistrement et d'hypothèque, sauf le salaire des formalités hypothécaires.

L'Assemblée Plénière de la Fédération Mondiale des Associations pour les Nations Unies à Luxembourg

Il y a 25 ans, du 29 juillet au 3 août 1946, eut lieu à Luxembourg le premier congrès de la Fédération Mondiale des Associations pour les Nations Unies (la FMANU; — le sigle anglais est WFUNA). C'est à la Chambre des Députés à Luxembourg que fut signée, le 2 août 1946, la charte constitutive de la Fédération, dite Charte de Luxembourg. La guerre était à peine terminée — depuis un an l'Organisation des Nations Unies s'efforçait de travailler pour la paix et la prospérité de tous les peuples —, mais déjà l'euphorie des premiers instants faisait place à des inquiétudes sur la possibilité d'une troisième guerre mondiale, infiniment plus terrible que la précédente : parmi les vainqueurs de la guerre, les deux grands ne s'entendaient pas; d'autre part, les moyens de destruction prenaient des formes inimaginables. Pourtant, il y avait dans le monde entier un intense mouvement populaire vers la paix et la sécurité, vers la compréhension et le respect réciproques des peuples. Ces aspirations se concrétisaient dans la Charte de Luxembourg, dont les instigateurs voulaient voir naître dans chaque pays un « puissant organisme d'opinion publique faisant siens les principes de l'Organisation des Nations Unies » et estimaient que « ce mouvement doit venir de tous les secteurs de la communauté ». Il s'agissait surtout d'informer les populations par tous les moyens disponibles sur les buts et les efforts des Nations Unies ainsi que de leurs organismes spécialisés, en faveur de la paix et de la prospérité; de les alerter sur les périls que peuvent courir cette paix et cette prospérité, d'alerter aussi les gouvernements, au besoin de faire pression sur eux s'ils se laissaient aller à des actes dangereux ou funestes. C'est donc un grand mouvement populaire, une mobilisation de l'opinion publique afin d'appuyer, de guider au besoin, l'activité des Nations Unies.

Les débuts furent modestes, des 17 pays officiellement représentés à Luxembourg, 16 signèrent la Charte. L'absence de la Russie soviétique parut inquiétante. La délégation luxembourgeoise était présidée par le regretté Pierre Frieden. Le secrétaire de l'association luxembourgeoise, Monsieur Lambert Schaus, devint un des vice-présidents du premier comité de la Fédération, dont le président fut Jan Masaryz.

Vingt-cinq ans se sont passés depuis lors. Avec des hauts et des bas, la Fédération a joué son rôle, informant et alertant la conscience mondiale. Le nombre des associations membres dépassait les 70, au début du congrès de 1971, il dépassera les 80 avec celles qui furent admises à Luxembourg et celles qui ont posé leur candidature pour une admission ultérieure. C'est peu si l'on considère que les Nations Unies ont près de 130 Etats membres; c'est beaucoup pour créer un climat favorable dans une grande partie du monde. Le nombre des pays en voie de développement augmente; ainsi, des sept nouvelles associa-

tions admises en 1971, cinq étaient africaines, deux asiatiques.

Vingt-cinq ans sont donc passés depuis la fondation de la Fédération. Pour commémorer cet anniversaire — un quart de siècle, cela compte, surtout en un temps de changements rapides — elle acceptait une invitation de l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies (ALNU) et se réunissait du 10 au 15 mai 1971, pour sa 23^e assemblée plénière, dans la ville où elle avait été fondée, dans les vastes locaux du Centre Européen de Luxembourg. Il s'agissait de jeter un regard sur le travail accompli, mais surtout de poser les bases de l'activité future. Pour l'organisation de ce congrès, l'ALNU est profondément redevable à l'appui moral et matériel du gouvernement luxembourgeois ainsi que de la municipalité de Luxembourg qu'elle tient à en remercier bien vivement.

Il y eut, bien entendu, des solennités, des discours, des réceptions. Il y eut aussi, plus discrètes, plus ingrates, mais plus fructueuses, de nombreuses séances de travail.

Disons d'abord un mot de la séance commémorative du mardi 11 mai, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, du Corps diplomatique, de membres éminents du Conseil des Ministres, de la Chambre des Députés, de la Municipalité; en présence aussi, bien entendu, des congressistes et de nombreuses personnalités intéressées à l'activité de la Fédération.

Les discours furent encadrés par des chants appropriés de la Chorale Jong-Letzburg. Monsieur Raymond Rollinger, président de l'ALNU, salua les hôtes étrangers et remercia la Fédération d'être revenue au lieu de sa fondation. Il dressa ensuite un rapide tableau des problèmes du moment. Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois, souligna les responsabilités des peuples riches à l'égard des plus défavorisés. Monsieur L. F. Behrens, président d'honneur et pionnier des premiers jours, remplaçant le président de la FMANU, le chypriote Trianta Fyllides, lança un appel très personnel, teinté d'humour et d'émotion, pour la disparition des guerres et des misères. Un message du secrétaire général des Nations Unies, U Thant, fut lu par un secrétaire général adjoint, un message de Sa Sainteté le Pape Paul VI par Mgr. Hengen, un message de Monsieur René Mahen, directeur de l'Unesco, par un de ses proches collaborateurs. Cette séance solennelle eut lieu dans la grande salle du nouveau Théâtre municipal; elle fut suivie d'une réception qu'offrait la municipalité. D'autres réceptions furent offertes au cours du congrès, notamment par le Gouvernement et par la FMANU. Il y eut également une projection de films de Monsieur Ph. Schneider, ainsi qu'une excursion à Echternach et le long de la vallée de la Moselle.

Passons aux travaux du congrès qui réunissait les délégations de 51 associations nationales; dont 25

d'Europe, 8 pour les pays de l'Est, 5 d'Amérique, 8 d'Asie, 11 d'Afrique et 2 d'Australie et d'Océanie. Le nombre des délégués de pays non européens, parfois très éloignés, fut assez grand. Soulignons surtout la forte représentation des pays en voie de développement. La liste des participants comprenait aussi plusieurs présidents d'honneur, parmi lesquels nous avons eu le plaisir de revoir des pionniers de la première heure, ainsi que les membres du secrétariat et du comité exécutif, les représentants officiels des Nations Unies et des organismes spécialisés, des observateurs délégués par divers organismes non gouvernementaux.

Ne pouvant entrer dans le détail des discussions et des résolutions, nous nous bornerons à une brève revue des questions traitées et des lignes de force. Le thème principal — bien vaste — du congrès fut celui des « perspectives pour les dix prochaines années » au sein de l'ONU — et donc aussi de la FMANU. Cela englobe notamment les efforts de l'ONU pour le maintien ou le rétablissement de la paix dans diverses parties du monde ; puis la question du désarmement surtout nucléaire : les années 70 ont été désignées comme « décennie du désarmement », espérons que ce sera plus qu'une étiquette ! Viennent ensuite les problèmes du développement ; nous entrons dans la « deuxième décennie pour le développement », on a insisté avec raison sur l'urgence d'une aide des pays développés aux moins favorisés, mais aussi sur la nécessité d'une collaboration active des pays en voie de développement. 1971 est en outre l'« Année internationale pour la lutte contre le racisme et la discrimination raciale ». A ce propos le congrès a souhaité une information et une éducation plus complètes dans tous les pays, une mise au ban de ceux qui continuent à pratiquer une politique raciste, la ratification par tous les gouvernements de la « Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ». Rappelons que cette ratification n'a pas encore été faite au Grand-Duché, on dira que c'est inutile ; néanmoins la condition faite aux travailleurs étrangers tombe sous cette convention, prise en un sens large. D'autres formes de discrimination de religion, de sexe par exemple continuent à être pratiquées dans certains pays et font l'objet de discussions.

La sauvegarde, ou le sauvetage du milieu humain contre la pollution a donné lieu à des résolutions qui soulignent le droit de chacun à vivre dans un milieu conforme aux besoins et aux aspirations des hommes et donc le devoir de chacun d'éviter tout ce qui peut augmenter la pollution. Il faut informer et alerter le public, entreprendre une action sur le plan mondial, aucune action limitée à un plan national ou régional n'ayant des chances de succès. En 1972, il y aura à Stockholm une conférence mondiale sur ces problèmes, il serait souhaitable d'y voir représentés tous les pays sans exception.

De façon très générale, la FMANU poursuivra son activité en faveur d'un monde de paix, de justice, de liberté et de prospérité. L'aide spéciale des jeunes y est requise. Ils sont nombreux, actifs, politiquement intéressés. Jusqu'ici il existait un organisme d'étudiants (ISMUN) auprès de la FMANU. Il faudrait étendre son action à d'autres groupes de jeunes, no-

tamment aux travailleurs. Des groupes de jeunes affiliés aux Associations pour les Nations Unies devraient se constituer dans tous les pays ; il en existe un très actif à Luxembourg depuis l'année passée. L'éducation dans le sens du civisme international devra être intensifiée. Certains délégués souhaitent que les jeunes prennent une part active à tous les degrés de la discussion et de la décision.

Pour permettre de réaliser pleinement les buts de la Fédération, il faut que le travail des associations nationales soit activé, leur collaboration intensifiée et mieux coordonnée. Les moyens d'information doivent être multipliés, ainsi que, bien sûr, les ressources financières. Toutes ces questions ont donné lieu à des discussions et à des propositions. Enfin, le congrès s'est prononcé en faveur de l'universalisme des Nations Unies, qui devraient admettre sans aucune discrimination toutes les nations, y compris celles qui sont encore tenues à l'écart ; il s'agit notamment de la Chine continentale et de plusieurs pays du centre de l'Europe. On tendra aussi à créer dans tous les pays du monde des Associations pour les Nations Unies ; rappelons qu'une cinquantaine de pays membres de l'ONU n'ont pas encore leur association. Quant au conseil exécutif de la Fédération, on prendra soin d'obtenir la meilleure équité pour la répartition géographique, le degré de développement et les structures politiques des peuples qui y sont représentés.

Bien entendu, des questions d'actualité surgissaient dans les discussions. Il fut moins question du Vietnam qu'on ne s'y attendait ; beaucoup, en revanche, du racisme et du colonialisme subsistants en plusieurs pays d'Afrique, de la tension au Proche Orient, de la détresse du Pakistan oriental, de la sécurité en Europe.

Il y eut une surprise dans la question du Proche Orient : après des refus, des indignations, puis des concessions, les délégués de la RAU et ceux d'Israël ont signé conjointement avec les représentants de pays membres un projet commun de résolution sur les problèmes de la paix au Proche Orient. Aucun acte du Congrès ne fut plus applaudi. Cette résolution commune, dépourvue des pointes acérées des premiers projets contradictoires, est plutôt vague. Néanmoins elle paraît être un cas unique de collaboration entre Israéliens et Arabes en faveur de la paix. Nous avons tenu à citer cet exemple, qui prouve l'utilité que peuvent avoir, quoique dépourvus de pouvoirs réels, les Associations pour les Nations Unies, pour orienter l'opinion dans les divers pays, exercer au besoin une pression sur les gouvernements et influencer les décisions des Nations Unies. Encore faut-il que les gouvernements ne s'opposent pas à leur activité comme c'est le cas en Espagne, et que les Associations ne soient pas dans le sillage exclusif des politiques nationales.

Disons pour conclure que nous avons constaté de façon assez inattendue, que l'atmosphère était moins angoissée qu'il y a 25 ans. Si le ton moulait dans la discussion de certains problèmes actuels, il ne devenait jamais intolérable. De nombreux délégués témoignaient d'une volonté sincère de compréhension et de conciliation, ce qui est la principale, sinon la seule raison d'être de la Fédération. *Ernest Ludovicy*

Nouvelles diverses

Première réunion des Ministres de la Justice des Communautés à Luxembourg

Le Conseil des Communautés Européennes a tenu une session le 3 juin 1971 à Luxembourg, sous la présidence de M. René Pleven, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice de la République française, en présence de M. W. Haferkamp, Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes. Le Grand-Duché de Luxembourg y était représenté par M. Eugène Schaus, Ministre de la Justice.

A cette occasion la Conférence des Représentants des Gouvernements des Etats membres s'était également réunie.

Lors de cette session, les représentants des gouvernements des Etats membres ont procédé à la signature de deux Protocoles confiant à la Cour de Justice des Communautés Européennes l'interprétation juridictionnelle de la Convention sur la reconnaissance mutuelle des sociétés et personnes morales et de la Convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale.

Le Conseil a délibéré ensuite sur le calcul des délais en droit communautaire, les consultations dans le cadre d'organisations internationales, les infractions au droit communautaire, la Société commerciale européenne, la formation professionnelle juridique et l'automatisation de la documentation juridique.

*

Session préparatoire du Conseil des Communautés à Luxembourg en vue des négociations avec le Royaume-Uni

Le Conseil des Communautés Européennes a tenu une session le 7 juin 1971 à Luxembourg, sous la présidence de M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires Etrangères de la République française, en présence de M. Franco-Maria Malfatti, Président, de plusieurs Vice-Présidents et Membres de la Commission des Communautés. Le Luxembourg y était représenté par M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères et M. Pierre Werner, Ministre des Finances.

Au cours de cette importante réunion, le Conseil a notamment arrêté la position commune de la Communauté dans le cadre des travaux préparatoires des négociations d'adhésion avec le Royaume-Uni et notamment — en ce qui concerne les questions monétaires susceptibles de se poser du fait de l'adhésion britannique ; — sur le dernier des produits sur lequel subsiste une difficulté dans le domaine des contingents tarifaires : l'alumine ; — sur les importations de sucre en provenance de l'Inde.

En outre le Conseil est convenu de faire examiner par le Comité des Représentants Permanents, d'une manière accélérée, les observations présentées par

certain pays candidats au sujet de la politique commune de la pêche.

Enfin, le Conseil s'est penché sur les questions concernant la participation des pays candidats au système des ressources propres de la Communauté et sur les problèmes relatifs aux produits laitiers de la Nouvelle-Zélande.

*

Journée d'information de la Commission des Communautés Européennes

La Commission des Communautés Européennes organisa le 14 juin 1971 à Luxembourg une journée d'information au cours de laquelle furent présentés les résultats pratiques d'importants travaux de recherche sur le thème : Aciers de construction soudables à dispersoïdes.

Le programme prévoyait des communications sur : influence comparée du béryllium et d'éléments à dispersoïdes classiques dans les aciers de construction métallique ; influence des dispersoïdes sur le grossissement du grain et la limite élastique des aciers soudables ; influence de l'aluminium sur la grosseur du grain austénitique après traitements thermiques et corroyages ; aciers de construction soudables renforcés par précipitation produits aux Etats-Unis ; influence des précipités d'aluminium, niobium et vanadium sur les structures et propriétés mécaniques des aciers à basse teneur en carbone ; élaboration d'aciers de construction à haute résistance ; ténacité de la zone thermiquement affectée des aciers microalliés ; mise en solution et précipitations dans les aciers à dispersoïdes.

*

Réunions des Ministres de l'Agriculture des Communautés à Luxembourg

Le Conseil des Communautés Européennes a tenu une session les 14 et 15 juin 1971 à Luxembourg sous la présidence de M. Michel Cointat, Ministre de l'Agriculture de la République française, en présence de M. S. L. Mansholt, Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes. Le Luxembourg y était représenté par M. Jean-Pierre Buchler, Ministre de l'Agriculture.

Au cours de cette session, les ministres de l'Agriculture des Communautés ont surtout traité les questions suivantes : Mesures conjoncturelles dans le secteur agricole suite aux mesures monétaires de certains Etats membres ; produits transformés à base de fruits et légumes ; mesures exceptionnelles à la suite des difficultés d'ordre sanitaire ; lait de consommation ; graines oléagineuses ; réforme de l'agriculture ; organisations des marchés.

Une deuxième réunion eut lieu le 29 juin 1971 à Luxembourg. Elle fut également placée sous la présidence de M. Michel Cointat, Ministre de l'Agriculture de la République française et se déroula en pré-

sence de M. S. L. Mansholt, Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes. M. Jean-Pierre Buchler, Ministre de l'Agriculture, y représentait le Luxembourg. Au cours de cette session les ministres de l'Agriculture du Marché commun ont avant tout délibéré sur les récentes propositions de la Commission concernant les prix agricoles à appliquer dans la Communauté au cours de la campagne 1972-1973.

*

Réunion des Ministres des Finances et des Affaires économiques des Communautés à Luxembourg

Le Conseil des Communautés Européennes a tenu sa 155^e session le mardi 15 juin 1971 à Luxembourg sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances de la République française, et en présence de M. Franco-Maria Malfatti, Président, des Vice-Présidents et de Membres de la Commission des Communautés Européennes. Le Luxembourg était représenté par M. Pierre Werner, Ministre des Finances.

Le Conseil a surtout discuté la situation conjoncturelle dans la Communauté et défini les orientations pour la politique économique à court terme.

*

Réforme du fonds social européen

Le Conseil des Communautés Européennes a tenu une session le 24 juin 1971 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg, sous la présidence de M. Joseph Fontanet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population de la République française, en présence de M. Albert Coppe, Membre de la Commission des Communautés Européennes. Le Luxembourg était représenté à cette réunion par M. Jean Dupong, Ministre du Travail.

Le Conseil a procédé à un examen approfondi des dispositions fondamentales des textes relatifs à l'application de la décision du 1^{er} février 1971 concernant la réforme du Fonds social européen.

Le Conseil a pris ensuite position sur le programme statistique des Communautés dans le domaine social et sur des travaux à engager pour assurer une meilleure connaissance de la situation de l'emploi et de son évolution.

Le Conseil a en outre poursuivi ses travaux en matière de formation professionnelle.

*

Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Lisbonne

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Lisbonne les 3 et 4 juin 1971. Passant la situation internationale en revue, les Ministres des Affaires Etrangères ont concentré leur attention sur l'Europe et la Méditerranée. Ils ont

examiné les progrès effectués dans les négociations actuelles Est-Ouest, et dont toutes les initiatives reviennent aux membres de l'Alliance Atlantique.

Les Ministres ont favorablement accueilli l'accord intervenu le 20 mai entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur SALT (Conversations sur la limitation des armes stratégiques), qui est d'une importance vitale pour la paix et la sécurité de l'humanité.

Au sujet de Berlin, les Ministres ont noté que les conversations entamées avec les Russes par les trois puissances occidentales, en mars 1970, commençaient à progresser. Ils ont exprimé l'espoir qu'avant leur prochaine réunion, les négociations sur Berlin auront pu aboutir à une heureuse conclusion ouvrant par là le chemin à des conversations multilatérales qui, on l'espère, conduiront à une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Les Ministres représentant les 14 pays alliés, qui durant les trois dernières années ont pris des initiatives répétées concernant les réductions de forces mutuelles et équilibrées, ont accueilli avec satisfaction les indices récents de l'intérêt des dirigeants soviétiques à ce sujet. Toutefois, en raison de l'aspect assez vague des réponses russes, les Ministres ont estimé que de nouveaux éclaircissements étaient nécessaires, et dans ce but ont approuvé certaines démarches d'ordre pratique afin de poursuivre et d'intensifier les explorations avec l'Union soviétique et autres gouvernements intéressés.

Les Ministres ont également exprimé leur satisfaction sur les progrès accomplis par le Comité sur les Défis de la Société Moderne dans divers domaines, et ont reconnu que le bénéfice des efforts de l'Alliance n'a pas seulement profité aux pays alliés, mais s'est fait sentir dans d'autres pays, ainsi que dans d'autres organisations internationales.

A la clôture de la session, les Ministres ont accepté avec grand regret la décision de M. Manlio Brosio de quitter le poste de Secrétaire général de l'OTAN. Ils ont désigné M. Joseph Luns, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas pour lui succéder le 1^{er} octobre 1971.

*

Conférence Européenne des Ministres des Transports (C.E.M.T.)

La Conférence Européenne des Ministres des Transports (C.E.M.T.), qui groupe les 18 pays de l'Europe de l'Ouest, a tenu les 16 et 17 juin 1971 à Madrid la 33^e session de son Conseil des Ministres sous la présidence de M. G. Fernandez de la Mora, Ministre des Travaux Publics de l'Espagne. Le Grand-Duché de Luxembourg était représenté par M. Marcel Mart, Ministre des Transports et de l'Economie Nationale, M. René Logelin, Conseiller du Gouvernement, et M. François Bley, Inspecteur du Gouvernement.

Le Conseil a décidé la publication prochaine d'un Code Européen de la Route qui consistera dans une coordination des dispositions des Conventions de Vienne de 1968 sur la circulation et la signalisation

routières et des prescriptions des Accords de Genève de 1971 sur les mêmes matières. De plus, les ministres se sont engagés à mettre tout en œuvre pour que les conventions et accords prémentionnés soient appliqués dans les plus brefs délais possibles dans leurs pays et de suivre de près l'évolution des règles de circulation et de signalisation arrêtées sur le plan international.

Le problème de la sécurité routière avec ses aspects humains et économiques a spécialement occupé le Conseil. A sa 33^e session, il a étudié plus particulièrement les possibilités d'harmonisation pour la réglementation des vitesses en dehors des agglomérations, mesures qui sont à l'étude dans un grand nombre de pays.

Le Conseil a examiné également les moyens propres à encourager les conducteurs à développer leur aptitude au-delà du niveau exigé pour l'obtention du permis de conduire.

Dans le domaine des chemins de fer, les Ministres des Transports se sont mis d'accord pour recommander aux administrations ferroviaires l'application à partir du 1^{er} janvier 1972 de limites d'âge uniformes allant de 4 à 14 ans pour les enfants voyageant en trafic international et pouvant bénéficier d'une réduction de 50% sur le tarif normal. Cette proposition a été faite, d'une part, pour faciliter l'établissement des titres de transports internationaux et, d'autre part, pour améliorer la situation concurrentielle des chemins de fer. La réalisation de cette mesure amènerait nos C.F.L. à porter de 12 à 14 ans la limite d'âge valable pour l'application du tarif réduit pour enfants.

Enfin, le Conseil a pris connaissance d'un rapport d'information sur le développement technologique et la modernisation des chemins de fer dans leurs rapports avec les transports à grande vitesse de voyageurs et de marchandises. Il résulte de ce rapport que les essais techniques entrepris ont révélé les grandes marges que possède encore le rail pour augmenter ses vitesses. Le Grand-Duché de Luxembourg attache une importance particulière à la coopération internationale dans ce domaine, seule possibilité d'améliorer en l'occurrence les conditions d'exploitation. Aussi notre pays est-il vivement intéressé à l'amélioration des liaisons de transit Bruxelles-Luxembourg-Bâle et Paris-Luxembourg-Coblence.

Dans le domaine des transports par route, le Conseil a étudié des rapports sur la détermination des redevances pour l'usage des infrastructures et sur la pollution atmosphérique et le bruit causé par les véhicules.

A la suite des travaux du Conseil des Ministres de la C.E.M.T. à Madrid, les documents relatifs à la sécurité de la circulation routière seront communiqués à notre association « La Sécurité Routière », afin d'en tirer les conclusions qui s'imposent pour améliorer la sécurité routière sur le plan national.

En outre, l'ensemble des documents examinés à Madrid relatifs au transport ferroviaire sera communiqué pour examen à notre Société Nationale des C.F.L.

*

Visite du Président Fandel au nouveau secrétaire général de l'O.T.A.N., M. Joseph Luns

Du 23 au 29 mai 1971 se sont réunies, à Bruxelles, les Commissions de l'Assemblée de l'Atlantique Nord. Les représentants du Luxembourg dans ces Commissions sont MM. Fandel, Elvinger et Wolter. M. Romain Fandel est, en outre, le Président en exercice de l'Assemblée de l'Atlantique Nord. En cette qualité, il a présidé, le 29 mai 1971, la réunion de la Commission permanente qui est l'organe de direction de l'Assemblée au niveau le plus élevé.

Le 17 mai, le Président Fandel, accompagné du Secrétaire Général de l'Assemblée, M. Deshormes, et du chef de la délégation des Pays-Bas, le Colonel W. Wierda, ont rendu une visite à M. le Ministre Luns à La Haye.

Cette visite avait pour objet de remercier le Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas de l'appui personnel qu'il avait bien voulu réserver à l'Assemblée lors de la réunion de la Seizième Session plénière de celle-ci à La Haye, en octobre 1970, ainsi que de toute l'assistance apportée à l'Assemblée par les services du gouvernement néerlandais à cette occasion.

Mais cette visite a permis surtout aux dirigeants de l'Assemblée et au Président Fandel en particulier, d'établir un premier contact avec M. Luns en sa qualité de futur Secrétaire Général de l'OTAN.

Le Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas a toujours été un fidèle partisan de l'action des parlementaires dans le cadre de l'OTAN. Il a assuré le Président Fandel de ce que son intérêt pour les travaux de l'Assemblée de l'Atlantique Nord serait plus vif encore dans ses nouvelles fonctions.

*

Réunion du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux

Le 9 juin 1971, le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux s'est réuni à Bruxelles sous la présidence de M. H. Fayat, Ministre belge du Commerce extérieur. Assistaient également à la réunion, le baron J. Ch. Snoy et d'Oppuers, Ministre des Finances, M. J. de Saeger, Ministre des Travaux publics, et M. A. Bertrand, Ministre des Communications pour la Belgique, MM. H. de Koster, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et F. Grapperhaus, Secrétaire d'Etat aux Finances pour les Pays-Bas, et M. G. Thorn, Ministre des Affaires étrangères pour le Grand-Duché de Luxembourg.

Dans le cadre de la coordination des politiques économique et financière, le Comité de Ministres a consacré une attention particulière aux mesures monétaires et leurs répercussions dans le domaine agricole, ainsi qu'à la politique économique et à la politique conjoncturelle à moyen terme.

Le Comité de Ministres a délibéré une unification des droits d'accise, en vue de la suppression des for-

malités aux frontières intérieures à partir du 1^{er} janvier 1973.

D'importantes mesures ont pu être prises dans le secteur vétérinaire, permettant de supprimer les formalités aux frontières intérieures à partir du 1^{er} août prochain.

Enfin les Gouvernements envisagent de se réunir en Conférence intergouvernementale vers la fin de l'année.

*

Installation de la Sous-Commission régionale de la Commission administrative de l'U.E.B.L.

Une sous-commission régionale a été créée au sein de la Commission administrative de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Cette sous-commission a été installée le 2 juin 1971 à Arlon, par les présidents des délégations belge et luxembourgeoise à la Commission administrative. MM. les ambassadeurs Vaes et Wurth, secrétaires généraux des ministères belge et luxembourgeois des Affaires Etrangères, M. Brasseur, gouverneur de la province de Luxembourg, et M. Moreau, membre de la députation permanente du Conseil provincial de Liège, représentant le gouverneur de la province de Liège, assistaient à la réunion.

La nouvelle sous-commission, dont les travaux seront dirigés par M. Lion, commissaire d'arrondissement de Bastogne, et M. Origer, commissaire de district de Diekirch, a pour tâche de proposer, dans le domaine économique et social, toutes mesures de nature à favoriser et à développer la coopération entre les régions situées de chaque côté de la frontière commune de la Belgique et du Luxembourg.

Deux autres sous-commissions régionales sont déjà chargées d'harmoniser, dans ces mêmes régions, les mesures à prendre de part et d'autre en ce qui concerne l'aménagement du territoire et le développement culturel. On est en droit d'estimer dès lors que les deux pays disposent dorénavant des structures qui leur permettront de résoudre les problèmes de coopération et de coordination auxquels les populations et les autorités des régions frontalières portent un intérêt tout particulier.

*

Les travailleurs étrangers occupés dans les pays du Benelux

Au cours d'une séance qu'il a tenue à La Haye, le Conseil consultatif économique et social (C.C.E.S.) a approuvé le texte d'un avis concernant les travailleurs étrangers occupés dans les pays du Benelux.

Il convient notamment de souligner l'importance des chiffres, grâce auxquels il est, pour la première fois, possible d'effectuer des comparaisons en ce qui concerne la main d'œuvre des trois pays.

Le nombre de travailleurs étrangers en provenance des pays non-membres de la C. E., y compris les apatrides, s'élevait en 1967 dans le Benelux à environ

135 203 unités dont 79 315 étaient occupés en Belgique, 52 697 aux Pays-Bas et 3191 au Luxembourg. En 1968, les deux derniers pays occupaient respectivement environ 59 000 (soit +12% par rapport à 1967) et 3780 (soit +21% par rapport à 1967) travailleurs de pays non-membres de la C. E.

Comparés au nombre total de travailleurs salariés, les travailleurs étrangers assujettis à la sécurité sociale représentaient en Belgique environ 6,4%, aux Pays-Bas 2,0% et au Luxembourg 15,6% de ce total.

En Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg, le nombre de travailleurs étrangers a fortement augmenté depuis 1961. L'augmentation était en pourcentage la plus forte aux Pays-Bas (de 41 840 en 1961 à 92 386 en 1967, soit +120,8%) suivis par la Belgique (de 137 959 en 1961 à 181 555 en 1967, soit +31,6%) et le Luxembourg (de 17 175 en 1961 à 21 659 en 1967, soit +26,1%).

En Belgique et aux Pays-Bas 83,5% de l'augmentation totale de 1961 à 1967 peut être inscrite sur le compte des quatre nationalités suivantes : Espagnols, Marocains, Turcs et Grecs, avec une immigration nette de 31 915, 24 664, 17 364 et 4687 unités.

Au Luxembourg, 38,4% de l'augmentation totale du nombre de travailleurs étrangers sont attribués aux Français dont l'immigration nette s'élevait à 1720 unités.

En Belgique, où ils représentent 37,5% de l'ensemble de la main-d'œuvre étrangère, les travailleurs italiens constituent le groupe le plus important, encore que ce pourcentage diminuera à la suite de l'immigration croissante d'autres travailleurs étrangers. Aux Pays-Bas, les travailleurs belges, de loin le groupe le plus nombreux en raison du nombre élevé d'ouvriers frontaliers, représentaient 21,7% en 1968. Au Luxembourg, les travailleurs italiens constituent 49% de la main-d'œuvre étrangère.

Ces dernières années, par suite notamment de la politique poursuivie en la matière, l'immigration s'est accrue plus fortement aux Pays-Bas et surtout au Luxembourg qu'en Belgique, où l'immigration est plutôt freinée. L'arrêté royal belge du 5 mai 1970 prescrit des conventions de travail écrites pour les travailleurs étrangers, ce qui présente toutefois l'avantage de garantir à ceux-ci du travail au moins douze mois. A noter que les Pays-Bas n'en sont pas pour autant revenus à la politique libérale des années 1963-1966.

En Belgique, on s'efforce d'amener les travailleurs étrangers à immigrer définitivement avec leur famille. Les frais de voyage des familles sont pour la moitié à charge de l'Etat belge. Aux Pays-Bas, le travailleur étranger doit, selon sa nationalité, avoir travaillé 1 ou 2 ans aux Pays-Bas et être assuré de pouvoir y travailler encore 1 an au moins avant que sa famille ne puisse le rejoindre.

Le C.C.E.S. est d'avis que les pays du Benelux ont intérêt à coopérer en vue d'instaurer un régime identique pour les travailleurs immigrés. Une action commune des pays du Benelux pourrait d'ailleurs inciter la C.E.E. à régler rapidement le problème de

l'immigration de travailleurs étrangers dans la Communauté.

La coopération pourrait notamment consister à coordonner les accords bilatéraux conclus par chacun des pays du Benelux, à créer des bureaux de recrutement à l'étranger, à coordonner la sélection des candidats-immigrants au point de vue de l'âge, de la qualification professionnelle, de l'examen médical. Par ailleurs, la coopération des pays du Benelux pourrait porter sur l'uniformisation des permis de travail, une certaine coordination de la politique du logement, la formation professionnelle, la réadaptation professionnelle. Le Centraal Planbureau aux Pays-Bas a été chargé de faire le bilan de l'immigration de main-d'œuvre étrangère, en considérant la situation du point de vue du pays d'emploi. Cette étude pourrait être étendue à l'ensemble du territoire du Benelux.

*

Evolution de la population du Grand-Duché de 1821 à 1970

Date des recensements	Période écoulée entre deux recensements (années, mois)	Population de résidence habituelle	Indice 1821 = 100	Augmentation ou diminution moyenne annuelle d'un recensement à l'autre		Densité (habitants par km ²)
				en chiffr. absol.	en ‰	
1. 1. 1821		134 082	100			52
1. 10. 1839	18/9	175 223	131	+2194	+16,4	68
31. 12. 1851	12/3	194 719	145	+1592	+ 9,1	75
3. 12. 1861	9/11	197 731	147	+ 304	+ 1,6	77
1. 12. 1871	10	204 028	152	+ 630	+ 3,2	79
1. 12. 1880	9	210 507	157	+ 720	+ 3,5	81
1. 12. 1890	10	211 481	158	+ 97	+ 0,5	82
1. 12. 1900	10	234 674	175	+2319	+10,9	91
1. 12. 1910	10	259 027	193	+2435	+10,4	100
1. 12. 1922	12	261 643	195	+ 218	+ 0,8	101
31. 12. 1930	8/1	299 782	224	+4718	+18,0	116
31. 12. 1935	5	296 913	221	- 574	- 1,9	115
31. 12. 1947	12	290 992	217	- 493	- 1,7	113
31. 12. 1960	13	314 889	235	+1839	+ 6,3	122
31. 12. 1966	6	334 790	250	+3317	+10,5	129
31. 12. 1970	4	339 848	253	+1265	+ 3,4	131

Relevons que la population s'est accrue de 95% entre 1821 et 1922 et de 153% entre 1821 et 1970.

Vu le résultat du recensement de la population du Grand-Duché du 31 décembre 1970, un arrêté ministériel du 28 juin 1971 porte nouvelle fixation du nombre des députés, à savoir :

	Population	Députés
Première circonscription :		
Canton de Capellen	21 385	
Canton d'Esch-sur-Alzette	114 784	
	<u>136 169</u>	24
Deuxième circonscription :		
Canton d'Echternach	9 938	
Canton de Grevenmacher	15 279	
Canton de Remich	10 630	
	<u>35 847</u>	6

Recensement de la population au 31 décembre 1970

Le Service central de la statistique et des études économiques (STATEC) du Grand-Duché de Luxembourg vient de publier les premiers résultats du recensement de la population au 31 décembre 1970, dont nous publions ci-joint les parties essentielles :

339 848 personnes ont été recensées au 31 décembre 1970 comme faisant partie de la population de résidence habituelle. La superficie du Grand-Duché étant de 2 586,36 km², la densité moyenne de la population est actuellement de 131,4 habitants au km².

Sur les 126 communes du Grand-Duché, 6 seulement comptent plus de 10 000 habitants : Luxembourg (76 143), Esch-sur-Alzette (27 575), Differdange (17 963), Dudelange (14 612), Pétange (11 844) et Sanem (10 091). Ces 6 communes rassemblent sur 5,6% de la superficie près de la moitié (46,5%) de la population du Grand-Duché.

Troisième circonscription :

Canton de Luxembourg-Ville	76 143
Canton de Luxembourg-Campagne	25 496
Canton de Mersch	13 814
	<u>115 453</u>
	20

Quatrième circonscription :

Canton de Clervaux	9 608
Canton de Diekirch	19 690
Canton de Redange	10 292
Canton de Vianden	2 659
Canton de Wiltz	10 130
	<u>52 379</u>
	9
Total	59

*

Visite d'une délégation de la Chambre des députés en Yougoslavie

Sur invitation de l'Assemblée fédérale de la République Populaire Fédérale de Yougoslavie, une délégation de la Chambre des députés luxembourgeois a visité au mois de juin 1971 la Yougoslavie. La délégation, conduite par Monsieur le Président Pierre Grégoire, se composait en outre de Monsieur Georges Wagner, Vice-Président, de Messieurs les Députés Aly Duhr, René Hengel, Roger Schleimer et Camille Hellinckx, membres du Bureau, de Messieurs les Députés Alex Wantz et Roger Krier ainsi que du Greffier adjoint de la Chambre des députés.

La délégation a eu une série d'entretiens avec le Président de l'Assemblée fédérale ainsi qu'avec de nombreux représentants parlementaires et gouvernementaux de la Fédération et des Républiques.

Elle a été reçue par le Président Tito et par le Président du Conseil exécutif fédéral Ribicic.

Elle a eu en outre l'occasion de faire connaissance avec la vie économique, sociale et culturelle du pays, notamment à Belgrade, Zenica, Sarajevo, Mostar et Dubrovnik.

*

La Banque européenne d'investissement en 1970

Le Conseil des Gouverneurs de la Banque européenne d'investissement s'est réuni le 15 juin 1971 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg, sous la présidence du professeur Karl Schiller, Ministre de l'Economie et des Finances de la République fédérale d'Allemagne.

Le Conseil approuva le 13^e rapport annuel de la Banque ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1970, présentés au nom du conseil d'administration par M. Yves Le Portz, président de la B. E. I.

En 1970 et pendant les cinq premiers mois de 1971, la Banque européenne d'investissement a effectué des prêts et garanties pour 525 millions d'unités de compte. L'Italie a reçu 276 millions d'unités de compte suivie par la France : 110 millions ; par l'Allemagne : 68 millions ; par la Belgique : 22 millions ; par les Pays-Bas et le Luxembourg : 4 millions. Les pays associés de l'Afrique et de la Turquie ont obtenu 45 millions.

Relevons encore que le Conseil des Gouverneurs a décidé de renouveler le mandat de M. Emile Raus, conseiller d'Etat, en qualité de membre du comité de vérification.

*

Assemblée générale de l'Internationale des cadres des industries métallurgiques à Luxembourg

L'Internationale des cadres des industries métallurgiques (I.C.I.M.) a réuni son assemblée générale à Luxembourg le 19 juin 1971.

Regroupant les cadres de la Métallurgie des six pays de la Communauté Economique Européenne

cette Fédération Professionnelle adhérente de la Confédération Internationale des Cadres (C. I. C.) fermement attachée à la réalisation de l'Europe Politique, a profité de cette réunion de Luxembourg, berceau de la CECA, pour apporter à ses statuts les réformes nécessaires permettant de faire face à toutes ses responsabilités, avec le souci d'œuvrer pour un large développement du Syndicalisme « Cadres » au plan international.

Les différentes délégations ont abordé l'examen des questions fondamentales qui concernent tout particulièrement les Cadres de la CEE.

— Evolution de la situation des problèmes économiques internationaux.

— Organisation des industries de la métallurgie au sein des six pays membres de la CEE, au plan économique, au plan social, comme au plan syndical.

— Etude comparative des niveaux de « ressources disponibles » appliqués aux cadres des six pays de la CEE et qui font généralement l'objet d'informations pour le moins sujettes à interprétation.

Cette assemblée générale a confirmé l'unité de vue des représentants des organisations nationales qui composent l'I. C. I. M. et leur ferme volonté de contribuer, par leurs contacts, par leurs travaux et par les orientations qui en résultent, à cette nécessaire harmonisation de la situation des Cadres Européens.

Relevons que la Fédération des employés privés du Grand-Duché de Luxembourg (F.E.P.) a accueilli dans l'après-midi du 19 juin les congressistes de l'Internationale des cadres des industries métallurgiques dans ses locaux, boulevard de la Pétrusse à Luxembourg.

*

Symposium international de gynécologie et d'obstétrique à Luxembourg

Les 5 et 6 juin 1971 eut lieu au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg un symposium international de gynécologie et d'obstétrique, qui fut placé sous le haut patronage de M^{me} Madeleine Frieden-Kinnen, Ministre de la Santé publique.

D'éminents professeurs et spécialistes de Belgique, de France, d'Allemagne, de Suisse et du Grand-Duché de Luxembourg participèrent à ce symposium.

Le programme des séances de travail prévoyait notamment de nombreux exposés, des projections de films et une table ronde dont le sujet fut consacré à l'avortement thérapeutique, avec la participation de spécialistes en gynécologie, d'ecclésiastiques, de journalistes et de juristes.

*

Colloque sur les aspects médicaux des toxicomanies

En collaboration avec l'Ambassade des Etats-Unis et le U. S. Department of Health, Education and Welfare, le Ministère de la Santé publique du Grand-Duché et la Société des sciences médicales ont orga-

nisé les 19 et 20 juin 1971 au Centre européen de Kirchberg une conférence internationale traitant des problèmes de la drogue, de sa prévention, de son traitement et de la rééducation des intoxiqués.

Cette conférence appelée « Colloque sur les aspects médicaux des toxicomanies » fut d'un intérêt particulier pour les médecins ainsi que pour toutes les personnes s'occupant de problèmes médicaux et sociaux.

Parmi l'assistance on remarquait la présence de M^{me} Madeleine Frieden, Ministre de la Santé publique, de M. Eugène Schaus, Ministre de l'Intérieur, de M^{lle} Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, de M. Kingdon Gould jr., Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, du docteur René Koltz, Directeur de la Santé publique et celle de nombreux spécialistes venus des Etats-Unis, de Belgique, des Pays-Bas, de France, de l'Autriche, de Suisse et de l'Organisation mondiale de la santé.

Le programme de ce colloque comprenait en outre une série de conférences-débats dont voici les sujets principaux : Situation du problème des drogues aux USA et en Europe ; détection des toxicomanes ; formation du personnel spécialisé ; recherche dans le domaine des toxicomanies ; prévention et techniques de l'information.

*

Constitution d'une association

« Les Amis du président Robert Schuman »

Lors du 85^e anniversaire de la naissance du président Robert Schuman, M. Pierre Grégoire a annoncé le 29 juin 1971 au cours d'une conférence de presse la constitution à Luxembourg d'une association « Les Amis du président Robert Schuman », association sans but lucratif dont les présidents d'honneur sont MM. Joseph Bech et Nicolas Margue, alors que M. Pierre Grégoire en est le président en titre. Les autres membres du conseil d'administration sont : Vice-présidents : M. Victor Bodson, M. Arthur Calteux ; secrétaire général : M^{lle} Colette Flesch ; trésorier : M. Henri Guillaume ; membres : MM. Henry Cravatte, Jean Fohrmann, le D^r Jean Goedert, le D^r Henri Loutsch, Guy de Muysen, Charles Reichling et Georges Schwall.

Cette association a été créée dans un but purement philanthropique, scientifique et culturel et a pour objet de développer l'idée européenne et l'idéal communautaire qui ont animé l'œuvre du président Robert Schuman, entre autres par la création et l'exploitation à Luxembourg d'un centre européen de rencontres. La maison natale de Robert Schuman, rue Jules-Wilhelm à Luxembourg, pourrait un jour être ce lieu de rencontres puisque l'association a l'intention d'acquérir l'immeuble.

*

Fusion Röchling / ARBED-Burbach

Les négociations en cours depuis plusieurs années entre l'ARBED et le groupe Röchling, en vue de la

fusion des deux usines de Völklingen et de Burbach, ont abouti, le 19 juin 1971, à des accords conclus entre les instances compétentes des deux sociétés.

La condition de ces accords a été la solution préalable de problèmes compliqués résultant de la nature particulière d'une fusion entre entreprises de nationalités différentes. A la suite de longues négociations avec les Gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, du Grand-Duché de Luxembourg, de la République française et de la Sarre, ainsi qu'avec la Commission des Communautés européennes à Bruxelles, avec les syndicats et les représentants du personnel, la solution suivante a pu être trouvée :

Les deux usines sont fusionnées, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1971, sous la raison sociale de « Stahlwerke Röchling-Burbach G. m. b. H. ». Le capital-actions de cette Société s'élève à DM 330 millions et est détenu pour moitié par le groupe Röchling et pour moitié par l'ARBED. Le fait que le nouveau groupe d'entreprises est financé à raison de plus de 50% par des fonds propres caractérise le fondement solide de sa structure de capital.

Par référence aux chiffres de l'année 1970, la production d'acier brut de la Société s'élève à un total de quelque 3 millions de tonnes qui forment la base d'un programme de fabrication à large éventail. Le chiffre d'affaires total atteint DM 1,6 milliard ; l'effectif se chiffre à 23 500 personnes. Par cette fusion la Société devient le plus grand producteur de profilés de la République fédérale d'Allemagne.

Du point de vue de l'économie d'entreprise les conditions sont ainsi remplies pour permettre à la Société et au personnel qu'elle emploie de se développer avec succès, même dans un climat de concurrence toujours plus sévère. Toutefois, les problèmes tout aussi décisifs inhérents à la localisation des usines réclament toujours une solution. La tâche du Gouvernement fédéral et du Gouvernement de la Sarre est de compenser ou, du moins, d'atténuer sensiblement les désavantages résultant pour la région sarroise des distorsions de concurrence lesquelles, ces derniers temps, ont tendance à s'aggraver. Ceci correspond d'ailleurs à l'objectif déclaré du Gouvernement de la Sarre de maintenir un noyau sidérurgique viable dans le cadre d'une restructuration générale de l'économie.

La fusion renforce la base de l'ensemble de l'industrie sidérurgique sarroise. De surcroît, elle correspond aux principes du Traité de la CECA et du Traité de la CEE qui visent à créer des associations de capitaux par delà les frontières et à favoriser ainsi l'intégration des marchés.

*

M. Robert Bloes, lauréat du prix Emile Bernheim

Le jury des prix européens Emile Bernheim, siégeant au mois de juin à la Fondation universitaire sous la présidence de M. Jean Rey, ancien président de la Commission des Communautés européennes, a

conféré le « Prix européen Emile Bernheim 1971 » d'un montant de 100 000 frs à M. Robert Bloes, secrétaire de légation à la représentation permanente du Luxembourg auprès des Communautés européennes, pour son mémoire intitulé « Le plan Fouchet et le Problème de l'Europe politique ».

*

Exposition de matériel spatial américain

Par les soins de l'Ambassade des Etats-Unis des modèles réduits du vaisseau spatial Apollo, du module lunaire LEM, de la fusée Saturne V et l'équipement spatial des astronautes furent montrés au public dans différentes villes du Grand-Duché durant le mois de juin 1971.

Ces expositions ont fait partie du programme d'information qui comprenait aussi l'exposition de la Pierre Lunaire, la projection de films de documentation et enfin la visite des astronautes Conrad, Gordon et Bean.

La même exposition fit également partie des différentes manifestations qui se déroulèrent le 26 juin

1971 à Ettelbruck, à l'occasion du Remembrance Day.

Le vaisseau spatial Apollo et le LEM sont des modèles réduits au tiers. Le vaisseau spatial est muni d'un tableau de bord lumineux, de cinq fenêtres d'observation et de trois mannequins équipés en combinaisons d'astronautes. Le LEM comprend les fameux quatre supports attachés à la partie inférieure de l'engin. La fusée Saturne V a près de trois mètres de haut. L'équipement spatial d'Apollo est de grandeur nature et fut porté par un mannequin de taille humaine.

*

Concert du Grand Orchestre de RTL à Paris

Le 2 juin 1971 le Grand Orchestre de Radio Luxembourg a donné un très brillant concert salle Pleyel à Paris en présence du « Tout-Paris » qui a réservé une véritable ovation aux musiciens de RTL et à leur chef, Louis de Froment. Le public a surtout apprécié l'interprétation du concerto pour violons de Beethoven qui constituait la partie essentielle de cette soirée exceptionnelle.

Nouvelles de la Cour

Mois de juin

Le 4 juin 1971, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Johannes van Dalsen, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Afrique du Sud.

*

Un communiqué du Département du Maréchal de la Cour en date du 8 juin 1971 annonce que, répondant à l'invitation de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas feront une visite officielle à Luxembourg les 7 et 8 juillet prochain.

*

Le 8 juin 1971, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Jason A. Dracoulis, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Grèce.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Roberto Martinez Le Clainche, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire des Etats-Unis du Mexique.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Francis A. Coffey, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République irlandaise.

*

Un communiqué du Département du Maréchal de la Cour en date du 22 juin 1971 annonce qu'à l'occasion de la célébration publique de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale le Grand-Duc, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de juin

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises au cours du mois de juin sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 7 juin, le Gouvernement a poursuivi l'examen des aspects pratiques de la politique du logement. Il a décidé d'intervenir afin d'augmenter la disponibilité de terrains à bâtir, de collaborer en cette matière très étroitement avec les communes et d'éventuels autres promoteurs donnant toutes les garanties et de porter le poids de son intervention sur certaines régions déterminées. Il a donné les instructions nécessaires pour que des plans d'urbanisation détaillés concernant les premières zones d'habitation à Kirchberg soient disponibles pour l'automne de cette année-ci.

Le Conseil a fixé des lignes directrices pour l'élaboration du règlement grand-ducal concernant les modalités d'octroi d'une subvention d'intérêt à accorder aux bénéficiaires d'un prêt d'épargne-logement.

Le Ministre des Finances a fait rapport au Conseil de diverses mesures envisagées par la Caisse d'Epargne pour promouvoir l'épargne en vue du logement et la disponibilité de prêts y relatifs.

Il a décidé de déclarer d'obligation générale le contrat collectif pour l'industrie du bâtiment.

Le Conseil a examiné les conséquences de la prochaine fermeture de deux entreprises du secteur pharmaceutique installées à Wiltz. Il a constaté que toutes les garanties légales en matière de congédiement seront respectées et qu'il n'existe pas de problèmes de l'emploi sur le plan régional, la presque totalité des firmes y installées cherchant de la main-d'œuvre par centaines pour élargir leurs capacités de production. Le Gouvernement examinera, en cas de besoin, toutes les possibilités de trouver une utilisation aux locaux actuellement occupés, mais à la lumière des principes de sélectivité qui sont à la base de sa politique industrielle.

Le Conseil a pris les options définitives pour l'installation du service central de mécanographie et la mise en service dans l'intérêt des administrations de l'Etat d'un ordinateur puissant, permettant une rationalisation et une amélioration des prestations de diverses administrations.

Il a approuvé un projet de règlement grand-ducal portant nouvelle fixation du maximum du salaire normal journalier en matière d'assurance-maladie.

Au cours de la réunion du 11 juin, le Ministre d'Etat a fait rapport au Conseil sur ses propositions tendant à permettre au Gouvernement de mieux faire face à l'accroissement du volume et de la complexité des affaires par l'adjonction de nouveaux membres du Gouvernement. Le Conseil a procédé à un échange de vues approfondi sur l'organisation du Gouvernement en vue d'assurer au mieux l'exécution du pro-

gramme gouvernemental notamment dans les secteurs où de nouveaux problèmes urgents ont surgi au cours de la législature. Le Gouvernement poursuivra cette délibération lors de sa prochaine réunion.

Le Conseil a entendu un exposé de M. Borschette, Membre de la Commission Européenne, chargé de la politique régionale.

Finalement il a arrêté la liste des promotions dans les ordres nationaux à l'occasion de la célébration officielle de l'anniversaire de S. A. R. le Grand-Duc.

Réuni le 18 juin, le Conseil a poursuivi l'examen des propositions du Ministre d'Etat tendant à permettre au Gouvernement de mieux faire face à l'accroissement du volume et de la complexité des affaires par l'adjonction de nouveaux membres du Gouvernement.

Le Conseil a précisé les principes de fonctionnement et l'organisation d'un service public de l'informatique et de la mécanographie et ses relations avec les autres administrations et services. Ce service central, autonome dans son fonctionnement, sera rattaché à l'Administration des Postes et Télécommunications. Il administrera l'ordinateur central auquel seront rattachées les administrations de l'Etat et d'autres collectivités publiques selon des conditions à définir.

Il a approuvé le projet d'un règlement grand-ducal déterminant les mesures applicables pour l'emploi des travailleurs étrangers dans le pays; ce projet facilitera notamment les formalités administratives et le contrôle des fluctuations sur le marché du travail.

Il s'est déclaré d'accord avec deux projets de loi qui modifient les articles 34, 35, 110 à 122 de la loi du 24 février 1843 sur l'organisation des communes et des districts, en redéfinissant les attributions des commissaires de district, en revalorisant leurs fonctions et en élargissant leur sphère d'action.

Le Conseil a approuvé deux règlements concernant l'application de la loi d'orientation agricole. L'intervention de l'Etat sera renforcée dans l'intérêt de certains investissements immobiliers et atténuée en ce qui concerne les investissements mobiliers.

Il a approuvé le projet de règlement grand-ducal ayant pour objet de modifier temporairement le pourcentage déterminant le nombre des emplois des fonctions de premier artisan principal et d'artisan principal de l'Administration des Bâtiments publics.

Il a étudié les divers aspects de la réorganisation des brigades de gendarmerie.

Au cours de la réunion du 25 juin, le Conseil a procédé à un échange de vues approfondi sur les objectifs de l'organisation de l'enseignement moyen en vue de la modification d'un certain nombre de dispositions régissant cette branche de notre régime

scolaire. De même il a discuté des modalités de création d'une école d'administration et de commerce. Il a arrêté les orientations pour la mise au point définitive de deux projets de loi. Les innovations envisagées s'inspirent de besoins de formation spéciale signalés dans le secteur public et privé, qu'il s'agisse de l'administration, du commerce ou de certaines carrières sociales et sanitaires.

Il a entamé l'examen d'un projet de mémoire que le Gouvernement soumettra au Conseil Economique et Social concernant les modalités de la gestion

institutionnelle des travailleurs et l'institution de comités mixtes d'entreprises prévu dans le cadre de la déclaration gouvernementale du 11 février 1969. Conformément à cette déclaration ce mémoire sera soumis à l'avis du Conseil Economique et Social. Le Gouvernement achèvera l'examen de ce mémoire au cours de sa prochaine réunion.

Finalement il a approuvé un projet de règlement grand-ducal concernant l'instruction de la population et des volontaires de la protection civile dans les différents domaines de protection.

Mémorial

Mois de juin

Ministère d'Etat

La loi du 24 juin 1971 modifie l'article 84 de la loi du 31 juillet 1924 concernant la modification de la loi électorale. (page 1094)

*

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

La loi du 8 juin 1971 concerne l'approbation du Traité portant modification du Protocole sur les Statuts de la Banque Européenne d'Investissement, signé à Bruxelles, le 15 octobre 1970. (page 761)

La loi du 8 juin 1971 porte approbation du Protocole additionnel à la Constitution de l'Union postale universelle, de la Convention et des Arrangements signés au Congrès postal universel de Tokyo, le 14 novembre 1969. (page 774)

La loi du 8 juin 1971 porte approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement du Royaume de Belgique, d'une part, et le Gouvernement de la République Socialiste de Roumanie, d'autre part, concernant le règlement des problèmes financiers en suspens, signé à Bruxelles, le 13 novembre 1970. (page 1082)

La loi du 8 juin 1971 porte approbation de l'Accord de répartition signé à Luxembourg le 7 décembre 1970 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique, en vue de l'exécution de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement du Royaume de Belgique, d'une part, et le Gouvernement de la République Socialiste de Roumanie, d'autre part, concernant le règlement des problèmes financiers en suspens, signé à Bruxelles, le 13 novembre 1970. (page 1087)

La loi du 11 juin 1971 porte approbation de l'Accord culturel entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, signé à Moscou, le 17 décembre 1969. (page 1099)

*

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement ministériel du 7 juin 1971 abroge le règlement ministériel du 21 janvier 1971 prescrivant des mesures spéciales pour enrayer l'invasion et la propagation de la peste aviaire. (page 761)

*

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement grand-ducal du 14 mai 1971 modifie les articles 9 et 18 du règlement grand-ducal du 23 avril 1970 portant organisation de l'examen de fin d'études moyennes. (page 544)

Un règlement ministériel du 18 mai 1971 porte modification du règlement ministériel du 31 mai 1968 concernant l'organisation de l'examen de fin d'apprentissage des élèves des écoles de commerce. (page 545)

Un règlement grand-ducal du 8 juin 1971 porte création et organisation de sections de chimie aux établissements d'enseignement technique et professionnel. (page 763)

Un règlement grand-ducal du 18 juin 1971 concerne la sélection des candidats et des candidates à l'institut pédagogique. (page 766)

Un règlement ministériel du 14 juin 1971 fixe l'organisation de l'examen de fin d'études du cycle inférieur des sections de chimie de l'enseignement technique et professionnel. (page 1091)

*

Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique

Un règlement ministériel du 14 mai 1971 fixe les méthodes d'analyse de référence du café, de l'extrait de café et des succédanés de café. (page 742)

Un règlement ministériel du 14 mai 1971 fixe les méthodes d'analyse de référence du thé, de l'extrait de thé et des succédanés du thé. (page 749)

*

Ministère des Finances

La loi du 28 mai 1971 porte règlement des comptes généraux de l'exercice 1967. (page 559)

Un règlement ministériel du 2 juin 1971 modifie l'arrêté ministériel du 1^{er} août 1935 portant règlement sur le transport et le commerce de l'alcool et de boissons alcooliques et similaires, tel qu'il a été modifié par l'arrêté ministériel du 21 juin 1947. (page 758)

Un règlement grand-ducal du 4 juin 1971 porte modification du règlement grand-ducal du 22 avril 1970 portant désignation de six emplois à attributions particulières de la carrière moyenne du rédacteur à l'administration de l'enregistrement et des domaines. (page 759)

Un règlement ministériel du 10 juin 1971 porte nouvelle fixation des frais de jaugeage, d'apposition de scellés ou plombs et de surveillance des opérations de dénaturation et d'expédition d'alcool, d'eau-de-vie ou de bière. (page 764)

Un règlement grand-ducal du 12 juin 1971 concerne l'émission de pièces de monnaie de 10 francs en nickel. (page 766)

Un règlement grand-ducal du 8 juin 1971 porte révision du règlement général sur le service intérieur des postes. (page 1018)

Un règlement ministériel du 9 juin 1971 porte fixation des taxes à percevoir pour les envois de la poste aux lettres, les lettres et boîtes avec valeur déclarée, les remboursements, les mandats de poste, les mandats de versement, les virements et versements postaux, les recouvrements, les journaux-abonnements et les diverses opérations accessoires du service international, par application de la Convention et des Arrangements signés au Congrès postal universel de Tokyo, le 14 novembre 1969. (page 1076)

Un règlement ministériel du 9 juin 1971 porte fixation des taxes du service international des colis postaux, par application de l'Arrangement concernant les colis postaux signé au Congrès postal universel de Tokyo, le 14 novembre 1969. (page 1079)

La loi du 25 juin 1971 autorise la vente de gré à gré d'une parcelle de terre dépendant du domaine curial de Hellange. (page 1111)

*

Ministère de l'Intérieur

Un règlement grand-ducal du 28 mai 1971 pris en exécution de la loi du 18 février 1971 concerne la commercialisation des matériels forestiers de reproduction. (page 552)

*

Ministère des Transports et de l'Énergie

Un règlement ministériel du 4 juin 1971 modifie et complète le règlement ministériel du 16 avril 1963 fixant les modalités de fonctionnement d'un système de contrôle pour les véhicules automoteurs et remorques et les prix des contrôles. (page 760)

*

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement ministériel du 24 mai 1971 porte nouvelle fixation de l'indemnité allouée aux assésseurs aux tribunaux arbitraux en matière de louage de service des employés privés. (page 545)

Un règlement grand-ducal du 18 juin 1971 porte nouvelle fixation du maximum du salaire normal journalier en matière d'assurance maladie. (page 767)

Un règlement grand-ducal du 18 juin 1971 porte nouvelle fixation du minimum et du maximum de la cotisation pour l'assurance maladie des bénéficiaires de pension et de rente affiliés aux caisses de maladie régies par le code des assurances sociales. (page 768)

Un règlement grand-ducal du 22 juin 1971 porte déclaration d'obligation générale du contrat collectif pour l'industrie du bâtiment conclu le 24 novembre 1970 entre la fédération des entrepreneurs de nationalité luxembourgeoise et le groupement des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics d'une part et la commission syndicale des contrats d'autre part.

Chambre des Députés

Mois de juin

- 3 juin : Réunion de la Commission Juridique.
- 4 juin : Réunion du Bureau et de la Commission de Travail.
- 7 juin : Réunion de la Commission des Transports et de l'Énergie. — Réunion de la Commission Agricole.
- 9 juin : 55^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Hommage rendu à la mémoire d'un ancien député. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi relatif à l'augmentation de la quote-part du Luxembourg au Fonds Monétaire international (n° 1474). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte.
- 10 juin : Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter la législation sur la chasse (n° 1388). Rapport de la commission des affaires communales. Lecture et vote des articles. Renvoi du projet amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi portant, en matière répressive et administrative institution d'experts, de traducteurs et d'interprètes assermentés et complétant les dispositions légales relatives à l'assermentation des experts, traducteurs et interprètes (n° 1422). Rapport de la commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant l'article 84 de la loi du 31 juillet 1924 concernant la modification de la loi électorale (n° 1497). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi relatif à l'augmentation de la quote-part du Luxembourg au Fonds monétaire international (n° 1474). Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.
- 12 juin : Réunion de la Commission Juridique.
- 15 juin : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission des Travaux Publics. — Réunion de la Commission agricole.
- 16 juin : Réunion de la Commission de la Santé Publique.
- 17 juin : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. — Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 18 juin : Réunion de la Commission de la Santé Publique.
- 22 juin : 57^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Dépôt d'une proposition de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant modification de la loi du 27 juin 1968 autorisant le Gouvernement à faire procéder à l'agrandissement et à l'aménagement du lycée de jeunes filles à Esch-sur-Alzette, y compris l'aménagement des alentours (n° 1480). Rapport de la commission des travaux publics. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant réorganisation du Service central de la Statistique et des Etudes économiques (n° 1414). Rapport de la commission de la fonction publique.
- Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission Agricole. — Réunion de la Commission des Transports.
- 24 juin : 58^e séance publique. — Analyse des pièces. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi portant réorganisation du Service central de la Statistique et des Etudes économiques (n° 1414). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi portant création d'un système d'épargne-logement (n° 1354). Rapport de la commission spéciale. Exposé de Madame le Ministre de la Famille et de la Population.
- Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission de Travail. — Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 25 juin : Réunion de la Commission Juridique.
- 28 juin : Réunion de la Commission des Transports.
- 29 juin : 59^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Dépôt d'une proposition de loi. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi portant création d'un système d'épargne-logement (n° 1354). Discussion générale.
- 30 juin : 60^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi portant création d'un système d'épargne-logement (n° 1354). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du Protocole additionnel à la Convention internationale de Coopération pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL), signé à Bruxelles le 6 juillet 1970 (n° 1490). Rapport de la commission des transports

et de l'énergie. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — a) Projet de loi portant approbation de la Convention entre le Luxembourg et la Belgique en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, signée à Luxembourg, le 17 septembre 1970 (n° 1470); b) projet de loi portant approbation de l'Avenant à la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la France tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproques en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune du 1^{er} avril 1958, signé à Paris le 8 septembre 1970 (n° 1469); rapports de la commission des finances et du budget. Discussion générale. Lecture et vote des textes. Vote séparé sur l'ensemble des deux projets de loi avec dispense du second vote consti-

tutionnel. — Projet de loi ayant pour objet de modifier l'article 293 du Code des Assurances Sociales (n° 1524). Rapport de la commission des affaires sociales. Discussion générale. Lecture et vote des articles. — a) Projet de loi portant approbation de l'Avenant à la Convention générale sur la sécurité sociale signé le 13 octobre 1954 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Populaire Fédérative de Yougoslavie, signée à Belgrade le 28 mai 1970 (n° 1485); b) projet de loi portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Espagne sur la sécurité sociale, signée à Madrid le 8 mai 1969 (n° 1488); rapports de la commission des affaires sociales. Discussion générale. Lecture et vote des textes.

Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion des Commissions de la Fonction Publique et de l'Education Nationale. — Réunion de la Commission Agricole.

Le Mois en Luxembourg

Mois de juin

3 juin : A l'Hôtel de Ville de Luxembourg, Madame le Bourgmestre Colette Flesch et plusieurs membres du Conseil communal reçoivent un nombre impressionnant de Luxembourgeois d'Amérique en visite passagère dans la vieille patrie.

A la Place d'Armes à Luxembourg a lieu pour la jeunesse le « Chaps 1971 » sous la direction de Roger Denis et animé par les deux disc-jockeys Kid Jensen et Paul Burnett.

4 juin : A Walferdange a lieu l'inauguration d'une exposition d'art organisée par le Club des Jeunes, avec des œuvres d'art moderne de MM. Roger Bertemes, Michel Breithoff, Gustave Graas et Alfred Steinmetzer, tous détenteur du Prix Grand-Duc Adolphe.

A la Galerie Bruck à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre italien Korri.

5 juin : A la Galerie d'Art municipale à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage d'une exposition de l'artiste-peintre Dieter Wagner.

A la mairie de Dudelange ont lieu les manifestations officielles du jumelage de la commune de Manom (France) avec la commune de Dudelange en présence des autorités et des sociétés de la ville de Dudelange et de Manom.

A Pétange ont lieu, à l'occasion du 10^e anniversaire de l'érection de la Borne du Passeur, diverses manifestations suivies de l'inauguration du Home du Passeur, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean et de nombreuses personnalités

françaises, belges, anglaises, américaines et luxembourgeoises.

A Diekirch a lieu la 4^e Marche Internationale organisée par l'Amicale des Anciens Artilleurs luxembourgeois avec la participation de marcheurs venant de Grande-Bretagne, de la France, de Belgique, des Pays-Bas, de l'Allemagne, de la Suisse, d'Italie, du Danemark, de la Suède, de la Norvège et du Luxembourg.

6 juin : Le « Luxembourg Sound » invite au 1^{er} festival international de musique Pop au stade Achille Hammerel à Luxembourg.

7 juin : Au Foyer Européen à Luxembourg, la section des étudiants de l'ALUC invite à la conférence donnée par le Dr Joseph Lortz, professeur à l'Université de Mayence, sur le thème « Die Kirche und wir in der Krise ».

Une exposition itinérante sur le programme spatial américain, organisée par l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg dans différentes villes du Grand-Duché, ouvre ses portes au théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, puis au nouvel Athénée à Luxembourg, ensuite à Echternach et Wiltz, enfin à Ettelbruck, à l'occasion du Remembrance Day.

8 juin : A la Chambre de Commerce à Luxembourg a lieu une conférence-débat sur : « La crise monétaire internationale », présidée par M. Carlo Hemmer, Directeur de la Chambre de Commerce, et MM. Mathias Blondelot, Albert Dondelinger,

Constant Franssens, Victor Kneip, Norbert von Kunitzki et Ernest Muhlen.

11 juin : Au Centre Culturel à Hollerich, l'Ordre des Architectes du Luxembourg et l'Association des Ingénieurs et Industriels invitent à la conférence donnée par M. Jean Barthélemy, professeur d'architecture à la Faculté polytechnique de Mons, sur le thème : « Architecture et Environnement ». Cette conférence est placée sous le haut patronage de l'Ambassadeur de Belgique à Luxembourg et du Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois.

A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition des dernières œuvres de l'artiste-peintre luxembourgeois M. Gerson, décédé en 1966.

12 juin : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'École de Janine London donne un récital de danse classique et de « American modern jazz » dont le bénéfice est destiné aux enfants handicapés de l'Institut de Betzdorf.

A Luxembourg a lieu une réunion de travail de la Confédération internationale des jeunesses littéraires de langue française, sous le haut patronage du Ministre des Affaires Culturelles qui donne à cette occasion une réception en l'honneur des participants français, belges, suisses, canadiens et luxembourgeois.

Au Foyer du Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de la V^e Biennale de la Peinture et de la Sculpture des Jeunes et le 1^{er} Salon des Lauréats, placés sous le haut patronage de Madame le Ministre des Affaires Culturelles. Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est donné un grand récital de Andréi Korsakov, violon, 2^e Prix du Concours International Reine Elisabeth 1971, avec au programme des œuvres de L. v. Beethoven, Schumann-Kreisler, Chostakovitch, Tziganov et d'Ysaye.

13 juin : A Hosingen ont lieu sous le patronage de l'Association du parc germano-luxembourgeois, les manifestations de la Journée européenne de la Nature et de l'Environnement, au cours desquelles, entre autres, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prend la parole. Il est procédé également à la remise de médailles en or et en argent du Conseil de l'Europe aux lauréats de la campagne « Arche de Noé — S. O. S. Nature » en présence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, des présidents du parc germano-luxembourgeois, M. Conrad Schubach de Trèves et M. Georges Wagner de Clervaux, ainsi que de nombreuses personnalités de la vie politique, administrative et touristique.

A Luxembourg, une centaine de membres de l'Union Fédérale des Mutilés, Anciens Combattants et Victimes de Guerre de La Fère près de Lille se sont rencontrés avec le comité de l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-45 et des Forces des Nations Unies et ont déposé une gerbe de fleurs au Monument du Souvenir.

La Société des Sciences Médicales du Grand-Duché de Luxembourg invite à la Journée Médicale à Mondorf-les-Bains, placée sous les auspices de Madame le Ministre de la Santé Publique, dont le thème est : « L'ulcère gastro-duodéal ». Au cours de la journée le docteur J. De Graef réfère sur la physiopathologie des ulcérations gastro-duodénales, le D^r L. Engelholm, sur le diagnostic radiologique différentiel, le D^r E. Jacobs, sur les moyens de diagnostic et traitement médical de l'ulcère, le professeur A. Bremer, sur la thérapeutique chirurgicale de l'ulcère gastro-duodéal et le D^r L. Duret, sur les complications des thérapeutiques de l'ulcère.

A Steinsel, les « Croix de Guerre Belges », section des « Deux Luxembourg », sous la présidence de M. Jean Rémon, sont reçus par M. J. Dominique, Charles Heintz et Robert Daleiden, tous titulaires de la Croix de Guerre belge. Des fleurs sont déposées au Monument aux Morts de cette localité.

14 juin : A Schifflange, la société de Tir aux Armes Sportives organise une exposition d'armes et de trophées de chasse, dont l'ouverture a lieu par le maire de Sifflange.

15 juin : A la Place d'Armes à Luxembourg, l'orchestre des Forces Armées Canadiennes « Air Transport Command Band » donne un concert populaire sous la direction du capitaine Kenneth R. Moore.

Au Casino syndical de Bonnevoie, l'ensemble théâtral « Nuova Scena » présente une pièce sur l'émigration italienne à l'étranger, intitulée : « Ici, tout va bien, j'espère qu'il en va de même pour toi... » pour les ressortissants italiens vivant avec leur famille au Grand-Duché.

A Mondorf-les-Bains a lieu la Journée des Bourgmestres, placée sous le patronage des Ministres de la Santé Publique et de l'Intérieur. A cette occasion le D^r René Koltz, Directeur de la Santé Publique, fait un exposé sur l'infrastructure hospitalière et l'aménagement du territoire, et M. Josy Barthel, ingénieur-chef de service à l'Institut d'hygiène et de santé, parle sur l'aménagement du territoire et l'hygiène de l'environnement.

16 juin : En l'église de Cessange, à l'occasion du 50^e anniversaire des Chantres de Saint-Joseph, la Maîtrise Sainte-Cécile de la Cathédrale de Luxembourg donne un concert spirituel sous la direction de l'abbé René Ponchelet.

17 juin : S. A. R. Madame la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte rend visite au Centre de formation ménagère rurale de Mersch.

A Luxembourg, la section des étudiants de l'ALUC invite à une conférence-débat donnée par le professeur-abbé Joseph Heidesch, sur le thème : « Impressions sur Cuba ».

Dans le cadre de la célébration du centième anniversaire du dernier séjour de Victor Hugo à

- Vianden, un concert est donné au cloître de l'ancien couvent des Trinitaires avec le concours de M. J.-P. Kemmer et l'orchestre de chambre de Luxembourg, sous la direction de M. Alex Mullenbach. Un récital de chant est donné par M^{me} Valentina Kossarev-Klepatskaïa.
- 19 juin : Au Ministère des Transports à Luxembourg, M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, décore de la Croix et de la Médaille de l'Ordre de la Résistance 67 ressortissants luxembourgeois, 2 Français, 10 Belges et 2 Italiens.
A la Galerie Horn à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste-peintre israélien Charles Nahor.
- 20 juin : A Clervaux a lieu l'inauguration d'une stèle à la mémoire des victimes civiles de la bataille des Ardennes, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.
A Pétange a lieu le vernissage du 16^e Salon National d'Art Photographique, à l'occasion du 40^e anniversaire de la création du Photo-Club Pétangeois.
A Diekirch ont lieu les manifestations de la 42^e Fête Fédérale de gymnastique en présence de Leurs Altesses Royales et des enfants princiers.
A Belvaux a lieu la Journée des Jeunes de l'Union Grand-Duc Adolphe, avec la participation de 17 chœurs d'enfants et 9 harmonies ou fanfares de jeunes du Grand-Duché.
La société chorale grand-ducale de Dommeldange invite au grand concert donné par la société chorale Alzingen, la chorale enfantine de Dommeldange et la Société chorale grand-ducale de Dommeldange avec le concours des solistes Yvi Fleisch-Weydert, soprano, et Johny Flick, ténor.
- 24 juin : La section des étudiants de l'ALUC invite à la conférence-débat de M. Henri Meyers, attaché de Gouvernement, sur le thème : « Pour un système d'épargne-logement au Grand-Duché ».
- 25 juin : Au Palais de Luxembourg, Son Altesse Royale le Grand-Duc reçoit en audience Mr. Victor Jacoby, Mr. Arthur Trausch et Mr. J.-P. Kolbach, du groupe des « Luxembourgers of America », avant leur retour aux USA.
A Luxembourg-Merl a lieu le vernissage de l'exposition en plein-air des œuvres des artistes Arthur Unger et Michel Hervé, avec un bref exposé sur l'esthétique, par M. Michel Tapié, Directeur du Centre International de Recherche esthétique de Turin.
- 26 juin : Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, la musique de la Garde Républicaine de Paris donne un concert de gala, sous la direction de M. Raymond Richard.
A la Galerie municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu l'ouverture de l'Exposition « Les travaux et les jours », organisée par le lycée de jeunes filles, en présence du Ministre de l'Education Nationale, M. Jean Dupong.
A Luxembourg, à la galerie Louvigny, a lieu le vernissage de l'exposition des œuvres de l'artiste polonais Ignacy Witz.
A Ettelbruck est célébré le Remembrance Day 1971.
A l'Hôtel de Ville de Dudelange a lieu l'ouverture du Salon d'Art Photographique, organisée par le Photo-Club de cette ville.
- 27 juin : A Belvaux, Sanem et Soleuvre, le Groupeement Indépendant des Maquisards Luxembourgeois fête la traditionnelle « Journée des Maquisards » par un service religieux et un dépôt de fleurs sur les tombes des soldats français tombés au cours de la dernière guerre et des maquisards luxembourgeois ainsi que devant le Monument aux Morts de Belvaux.
Les Centres de Pastorale Touristique catholique et protestante invitent en l'église décanale de Diekirch à un concert spirituel avec la participation de l'Orchestre de Radio-Luxembourg, de la chorale municipale « Sängerbond » de Diekirch, de la chorale « Ernzdall » de Larochette et de plusieurs solistes. La direction de l'ensemble est confiée au professeur de musique Jos. Kinzé de Diekirch.
- 28 juin : Son Altesse Royale le Prince Henri visite le complexe Goodyear à Colmar-Berg et Bissen.
Au Foyer Européen à Luxembourg a lieu un dîner-débat, organisé par l'Union européenne des fédéralistes du Luxembourg sur le thème : « L'idée européenne peut-elle encore satisfaire la jeunesse d'aujourd'hui ? ».
Au château de Wiltz, un ensemble vocal américain, « The Masters Singers » de Lexington Massachusetts (USA) donne un concert sous la direction d'Allen Lannon.
- 30 juin : Au Château de Colmar-Berg, les membres de l'Association luxembourgeoise des journalistes professionnels sont les hôtes de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.